



HAL
open science

Les familles nobles du pays niçois et l'ordre de Rhodes et Malte (XIVe-XVIIIe siècles)

Anne Brogini, Germain Butaud

► To cite this version:

Anne Brogini, Germain Butaud. Les familles nobles du pays niçois et l'ordre de Rhodes et Malte (XIVe-XVIIIe siècles). Cahiers de la Méditerranée, 2022, Noblesses et Ordres militaires. Réseaux, familles, pouvoirs, 104, pp.69-92. 10.4000/cdlm.15605 . hal-03855230

HAL Id: hal-03855230

<https://hal.science/hal-03855230v1>

Submitted on 7 Feb 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

Cahiers de la Méditerranée

n° 104 - juin 2022

Noblesses et ordres militaires.
Réseaux, familles, pouvoirs

Sous la direction de Anne Brogini et Germain Butaud

Cahiers de la Méditerranée

Revue scientifique fondée en 1970, publiée par le Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine (Université Côte d'Azur).

Directeurs

Jean-Paul PELLEGRINETTI et Barbara MEAZZI

Anciens directeurs

André NOUSCHI (†), Robert ESCALLIER, Pierre-Yves BEAUREPAIRE, Silvia MARZAGALLI

Rédacteur en chef

Jérémy GUEDJ

Secrétariat de rédaction

Adeline BEAUREPAIRE-HERNANDEZ, Julien CONTES, Magali GUARESÌ, Matthieu MAGNE, Marieke POLFLIET, Alain ROMÉY

Secrétaire d'édition

Claire GAUGAIN

Comité de rédaction

Bernard ANDRES (UQAM, Canada), Maurice AYMARD (Maison des Sciences de l'Homme, Paris), Eric BAILLY, Hervé BARELLI (Nice, Direction de la Culture), Arnaud BARTOLOMEI, Pierre-Yves BEAUREPAIRE, Anne BROGINI, Jean-Pierre DARNIS, Anne-Laure DUPONT (Sorbonne Université), Hassen EL ANNABI (CERES, Tunis), Robert ESCALLIER, Jacques FREMEAUX (Sorbonne Université), Jean-Yves FRÉTIGNÉ (Université de Rouen-Normandie), Katsumi FUKASAWA (Université de Tôkyô), Bernard HEYBERGER (EHESS), Maria GHAZALI, Héloïse HERMANT, Xavier HUETZ-DE-LEMPS, Stéphanie LANFRANCHI (ENS Lyon), Cathy MARGAILLAN, Luis P. MARTIN, Joseph MARTINETTI, Silvia MARZAGALLI, Véronique MERIEUX, Jean-Marie MIOSSEC (Université Paul-Valéry, Montpellier 3), Daniel NORDMAN (CNRS, Paris), Jean-Pierre PANTALACCI, Romain RAINERO (Université de Milan), Didier REY (Université de Corse), Giuseppe RICUPERATI (Université de Turin), Maurizio RIDOLFI (Université de la Tuscia, Viterbe), Alain RUGGIERO (†), Biagio SALVEMINI (Université de Bari), Jean-Charles SCAGNETTI, Ralph SCHOR, Francesca I. SENSINI, Isabel VIOLANTE

Comité de lecture – Comité scientifique

Olivier BOUQUET (Université Paris VII Diderot), Marco CINI (Université de Pise), David DO PAÇO (Sciences Po), Maria FUSARO (University of Exeter), Anthony JONES (Harvard et Northeastern University), Wolfgang KAISER (Université de Paris I Panthéon Sorbonne et EHESS), Marc LAZAR (Institut d'Études Politiques de Paris), Luca LO BASSO (Université de Gênes), Frédéric ROUSSEAU (Université de Montpellier III), Marie-Carmen SMYRNELIS (Institut Catholique de Paris et EHESS)

Les opinions exprimées dans les articles n'engagent que leurs auteurs

Les Cahiers de la Méditerranée en ligne : <http://journals.openedition.org/cdlm/>

Contactez la rédaction

Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine

Rédaction des Cahiers de la Méditerranée

Université Côte d'Azur

98, boulevard Edouard-Herriot B.P. 3209 F-06204 Nice cedex 3

Tél. : +33 (0)4 93 37 54 50

CahiersMediterranee@unice.fr

Soumettre une proposition d'article

Les propositions d'articles doivent être adressées directement à la rédaction de la revue sous forme numérique (.doc), accompagnées d'une présentation biobibliographique de l'auteur, d'un résumé et d'une liste de mots clés. Tout auteur accepte la mise en ligne de son article dès lors qu'il est publié par la revue.

Revue soutenue par l'Institut des Sciences Humaines et Sociales du CNRS

ISSN : 0395-9317 / ISSN-E : 1773-0201

Sommaire

Dossier : Noblesses et Ordres militaires. Réseaux, familles, pouvoirs

Anne Brogini, Germain Butaud , Noblesses et Ordres militaires. Réseaux, familles, pouvoirs	7
Daniel K. Gullo , Identifying the Knights. Database Management and Authority Files for Person and Family Names in HMML's Reading Room	15
Valeria Vanesio , Rediscovering the archival history of the Order of Saint John: the proofs of admission of the Langue of Italy (c.15th-c.18th)	27
Damien Carraz , Un Hospitalier provençal et ses réseaux au XIII ^e siècle. Le commandeur Bérenger Monge	51
Anne Brogini, Germain Butaud , Les familles nobles du pays niçois et l'ordre de Rhodes et Malte (XIV ^e -XVIII ^e siècles)	67
Laure Bagneris , La noblesse urbaine à travers les procès de l'ordre de Malte. L'exemple du second ordre toulousain (XVI ^e -XVII ^e siècles)	91
Anton Caruana Galizia , The Maltese Nobilities and the Order of St. John. A New Approach	107
Krzysztof Kwiatkowski , The relations of the Teutonic Order in Prussia with the local nobility in the 13th-early 16th century. Scope of issues, research state and research perspectives	117
Mathieu Olivier , <i>L'Ancienne Chronique des Grands-Maîtres</i> , produit et instrument d'un réseau nobiliaire au sein de l'ordre Teutonique	145
Renger De Bruin , An Elite within Dutch Nobility. The Teutonic Order Bailiwick of Utrecht, 1640-1840	159
Davide Balestra, Albane Cogné , Les Italiens dans les ordres militaires espagnols à l'époque des Habsbourg : une forme de « noblesse impériale » ?	175
Gema Belia Capilla Aledón , Nobles et humanistes. Les élites de pouvoir du <i>Quattrocento</i> italien, Alphonse le Magnanime et le début de la modernité	191
Juan Francisco Pardo Molero , Noblesse, éthique et gouvernance chez les fonctionnaires locaux du roi. Bailes et alcaides dans le royaume de Valence (env. 1500-1560)	213

Notes et travaux de recherche

Adnen El Ghali , Médecin du prince et <i>primo enter pares</i> . Médecins et agents d'influence à la Cour du Bardo dans la Tunisie husseinite (1757-1881)	229
Maria Sofia Corciulo , La Constitution de Cadix et la Révolution constitutionnelle napolitaine de 1820-1821	249
Florjan Bombaj, Dominique Barjolle, Jean-Marc Touzard, François Casabianca , How does the pressure of demand for pastureland impact local farming systems? Developments and evidence from South-East Albania	261

Note de lecture

Stéfanie Prezioso, Leone Ginzburg et la lutte antifasciste. À propos d'Angelo d'Orsi, *L'intellettuale antifascista. Ritratto di Leone Ginzburg*, Neri, Pozza, 2019 277

Comptes-rendus

Jean-Baptiste Delzant, Cécile Troadec, Roma crescit. *Une histoire économique et sociale de Rome au xv^e siècle*, Rome, École française de Rome, 2020, 556 p. 289

Ralph Schor, Olivier Dard et Didier Musiedlak (dir), *Être nationaliste en régime de dictature*, Bruxelles, Peter Lang, 2020, 514 p. 293

Guyon, Claire Miot, *La Première Armée française. De la Provence à l'Allemagne (1944-1945)*, Paris, Perrin, 2021, 448 p. 297

Constance De Gourcy, Schmoll Camille, *Les damnées de la mer. Femmes et frontières en Méditerranée*, Paris, La Découverte, 2020, 248 p. 301

Ibrahim Bechrouri, Marie-Pierre Ulloa, *Le nouveau rêve américain. Du Maghreb à la Californie*, Paris, CNRS Éditions, 2019, 384 p. 305

Résumés et mots clés 311

Les auteurs 323

Les familles nobles du pays niçois et l'ordre de Rhodes et Malte (XIV^e-XVIII^e siècles)

Anne BROGINI
Germain BUTAUD

Cet article est un *work in progress* qui a débuté dans le cadre d'un projet de recherche exploratoire premier soutien (PEPS) d'Université Côte d'Azur, intitulé RENOM¹. Le projet vise en partie à reconstituer les réseaux de parentèles et de clientèles des chevaliers provençaux de Rhodes et de Malte, admis dans l'ordre de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem entre 1400 et 1798, c'est-à-dire en un temps où se produit une véritable inflation du placement de cadets nobles dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Cette dernière est observable par le biais de plusieurs fonds d'archives, telles que les listes de chevaliers, pour l'essentiel dressées au XVIII^e siècle², les archives notariales, où des chevaliers sont évoqués comme témoins, parrains, légataires testamentaires, etc., et les procès de noblesse, qui apparaissent en Provence au tout début du XVI^e siècle³. Lors de précédentes publications⁴, nous avons déjà eu l'occasion de présenter les évolutions des procès

1. Projet PEPS *Data Science RENOM (Réseaux, Espaces, Noblesses en Méditerranée)*, porté par Anne Brogini et Germain Butaud, financé par la MSI (Maison de la Modélisation, de la Simulation et des Interactions), Université Côte d'Azur, 2018-2020.
2. National Library of Malta [NLM], LIBRI 101, *Essai d'une histoire généalogique des chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean de Hiérusalem reçus dans la Langue de Provence, tirée de leurs preuves de noblesse et légitimité qui sont conservées dans les archives de la Langue*; NLM, LIBRI 102, *Recueil des Maisons et familles qui ont donné des chevaliers à l'Ordre et à la Langue de Provence depuis 1513*; Mdina Metropolitan Archives [MMA], Library, ms 152, *Rolle des chevaliers de la vénérable Langue de Provence, 1513-1769*; Archives Départementales des Bouches du Rhône [AD13], 140 J 7, Fonds Foresta, *Réception de Messieurs les chevaliers de la Vénérable Langue de Provence depuis l'année 1604 jusques à 1671*; 14 E 753, Fonds Coriolis, *Liste de messieurs les chevaliers de la vénérable Langue de Provence existants en MDCCLIX*, Malte, 1759; 56 H 585, *Liste de messieurs les chevaliers de la vénérable langue de Provence, faite par des commissaires nommés à cet effet par la vénérable langue en MDCCLXVIII*, Malte, 1768; Bibliothèque municipale [BM] d'Arles, ms 1216, liste des chevaliers, 1734; Musée Masséna (Nice), Bibliothèque Cessole, ms 102, liste des chevaliers de la Langue de Provence de 1668 à 1743.
3. Bibliothèque Nationale de France [BnF], Cabinet d'Hozier 331, dossier 9272, ff. 3-23 (copie), procès de noblesse de Philippe de Vento, 1513; BM d'Aix-en-Provence, ms 752 (R. A. 13), pièce 39, procès de noblesse de Melchior de Clapiers, 1517.
4. Voir Anne Brogini et Germain Butaud, « Prouver sa noblesse de nom et d'armes. Fonctionnement et enjeux des procès provençaux de l'ordre de Malte (XV^e-XVIII^e siècles) », *Cahiers de la Méditerranée*, n° 97/2 "Nobles et chevaliers en Europe et en Méditerranée", décembre 2018, p. 47-

de noblesse provençaux de l'ordre de Malte. Ces enquêtes, dont la procédure se structure dans tous les ordres militaires entre la fin du Moyen Âge et la première modernité⁵, sont destinées à prouver que le « présenté » est de pure noblesse. Reposant d'abord exclusivement sur des preuves testimoniales (quatre témoins publics et deux témoins secrets), elles se fondent, dès les premières années du xvii^e siècle, sur des preuves écrites, telles que des actes de mariages, testaments, hommages, preuves de noblesse de parents déjà entrés dans l'Ordre, etc.

Les procès de noblesse permettent de retracer les généalogies des familles, d'observer les logiques matrimoniales garantissant le maintien ou le transfert des fiefs, et d'étudier les réseaux de clientèles nobles par le biais des unions, comme par celui du choix témoins par les familles.

Les réseaux nobiliaires que nous ciblons dans cet article sont ceux de familles établies dans le comté de Nice. Propriété du comte puis duc de Savoie depuis sa « dédition » en 1388, ce territoire frontalier⁶ confère à ses noblesses certaines particularités : il s'agit de familles variées, pour certaines féodales, pour d'autres consulaires (noblesses urbaines), ainsi que des familles de la noblesse italienne (branches ligures et piémontaises). Entre la fin du xiv^e siècle et le xviii^e siècle, toutes manifestent une double habitude : le développement de réseaux transfrontaliers qui les relie à la fois à la Provence orientale et au nord de la péninsule italienne (Piémont, Ligurie), ainsi qu'une habitude de placement de nombreux fils dans deux ordres militaires, celui de Saint-Jean de Jérusalem et celui des Saints-Maurice-et-Lazare.

Nobles et chevaliers de l'Hôpital au temps des comtes de Provence

L'étude du recrutement de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem est difficile à conduire pour l'époque médiévale. Cela résulte des lacunes de la documentation

72 ; Anne Brogini, « Virtudes y limpieza de sangre. La influencia española en la Orden de Malta en el siglo XVI », dans Enric Guinot, Fernando Andrés, Josep Cerdà et Juan Francisco Pardo Molero (dir.), *Santa María de Montesa. La Orden Militar del Reino de València (ss. XIV-XIX)*, Universitat de València, 2019, p. 417-436.

5. Janine Fayard et Marie-Claude Gerbet, « Fermeture de la noblesse et pureté de sang en Castille à travers les procès de *hidalguía* au xvi^e siècle », *Histoire, Économie & Société*, n° 1-1, 1982, p. 51-75 ; Fabrizio d'Avenia, « I processi di nobiltà degli Ordini Militari : modelli aristocratici e mobilità sociale », dans Manuel Rivero Rodríguez (dir.), *Nobleza hispana, nobleza cristiana. La Orden de San Juan*, Madrid, Ediciones Polifemo, 2009, p. 1087-1126 ; Valeria Vanesio, « I processi nobiliari del Sovrano Militare Ordine di Malta : un'istituzione internazionale attraverso le sue carte », *Nobiltà*, n° 22, 2015, n. 125 ; *id.*, « Gli alberi genealogici e le prove di nobiltà dell'Ordine di Malta. Note metodologiche per la valorizzazione », *Nobiltà*, n° 24, 2017, n. 137.
6. Giuliano Ferretti (dir.), *Les États de Savoie, du duché à l'unité d'Italie (1416-1861)*, Paris, Classiques Garnier, 2019 ; Alexandre Ruelle, *Le Piémont-Savoie (1559-1792). Comment se construit un État secondaire dans l'Europe de l'entre-deux rhodano-padane ? Histoire d'une idée géopolitique*, Thèse de doctorat d'histoire, Université de Cergy-Pontoise, 2018, chapitre introductif ; Anne Brogini et Germain Butaud, « Les aléas de l'entre-deux. Le comté de Nice et les Grimaldi durant le conflit franco-espagnol (1524-1544) », *Histoire, Économie & Société*, n° 4, 2021, p. 66-82.

disponible, mais également d'une ouverture sans doute assez large de l'Ordre à ses débuts, qui rend problématique les identifications. De fait, aux premiers temps de l'Hôpital, on ne peut identifier qu'une petite partie des frères et donats recensés. Certains hospitaliers proviennent de familles chevaleresques urbaines, comme la famille aixoise Monge, illustrée par Bérenger Monge, commandeur d'Aix et de Manosque pendant une cinquantaine d'années⁷. Les chevaliers issus de familles seigneuriales sont minoritaires, quoique promis à de plus belles carrières : signalons celles de Féraud de Barras au XIII^e siècle⁸ ou bien celle d'Hélion de Villeneuve, grand-maître de l'Ordre de 1319 à 1346. En dépit de ce prestigieux parent, la famille Villeneuve, ramifiée en plusieurs branches, ne semble pas fournir d'autres chevaliers au XIV^e siècle⁹. Un processus d'aristocratisation des ordres militaires est toutefois à l'œuvre à la fin du Moyen Âge¹⁰.

La famille de Grasse, seigneur du Bar-sur-Loup, est pour sa part illustrée par deux puissants personnages qui font carrière en Italie. Il s'agit d'abord d'Isnard de Grasse, commandeur de Rue en 1327, puis d'Aix en 1334, devenu prieur de Capoue de 1336 à sa mort en 1365. Conseiller et familier de Robert d'Anjou, puis de Jeanne de Naples, il est en même temps seigneur personnel du Mas et d'Aiglun, reçus en 1348 en pleine juridiction¹¹. Par la suite, son neveu Montréal du Bar devient commandeur de Sant'Eufemia en Calabre en 1337 et le reste dix ans. En 1347, il entame une carrière de chef de guerre au service de Louis de Hongrie, puis de la papauté, avant de devenir indépendant. Il pille la Marche d'Ancône et la Toscane à la tête d'une « Grande compagnie ». Il est trahi et exécuté par Cola di Rienzo, maître de Rome, en août 1354¹². Un de ses contemporains appartient à une famille niçoise : Milon Chabaud, issu des seigneurs d'Aspremont, est connu pour des violences à moindre échelle, à l'encontre du prieuré d'Aspremont ; il est excommunié en 1343 avec ses frères et de nombreux nobles¹³. Son cousin, Manuel

7. Voir l'article de Damien Carraz dans ce volume et son ouvrage, *Un commandeur ordinaire ? Bérenger Monge et le gouvernement des hospitaliers provençaux au XIII^e siècle*, Turnhout, Brepols, 2020.

8. Damien Carraz, *Un commandeur ordinaire ?...*, *op. cit.*, p. 80, p. 148-149, p. 193, p. 313, p. 348-349, p. 369, p. 374-375, p. 390-394, p. 408, p. 419-420, p. 423-425 ; Annexe en ligne, p. 34-36. Féraud de Barras fut prieur de Saint-Gilles de 1244 à son assassinat par empoisonnement en 1269.

9. Edmé de Juigné de Lassigny, *Histoire de la maison de Villeneuve en Provence*, Lyon, Imprimerie d'Alexandre Rey, 1900, tome I, *passim*. Il faut attendre la fin du XV^e siècle pour repérer de nouveaux chevaliers de l'Hôpital : Étienne de Villeneuve, reçu en 1495, fils de Giraud de Villeneuve, seigneur de Gréolières et de Philippine Marquesan (fille d'Honorat, seigneur de Coaraze). Il mourut au siège de Malte de 1522 (*ibid.*, p. 267).

10. Au XIII^e siècle, une majorité des membres de l'Hôpital n'est pas noble, mais une tendance à un recrutement plus aristocratique s'observe dès la première moitié du XIV^e siècle (Damien Carraz, *Un commandeur ordinaire ?...*, *op. cit.*, p. 99-105, p. 117-121).

11. Marquis de Grasse, Émile Isnard, *Histoire de la maison de Grasse*, Paris, Éditions Occitania, 1933, tome I, p. 28-30 ; tome II, p. 96-97 ; Mariarosaria Salerno, « Legami familiari e rapporti con il potere nel Mezzogiorno angioino. Gli Ospedalieri di San Giovanni di Gerusalemme tra monarchia e papato », *Mélanges de l'École française de Rome, Moyen Âge*, vol. 122, n° 1, 2010, p. 127-137, ici p. 133.

12. Marquis de Grasse, Émile Isnard, *Histoire de la maison de Grasse*, *op. cit.*, p. 33-37

13. Eugène Caïs de Pierlas et Gustave Saïge, *Chartrier de l'abbaye de Saint-Pons hors les murs de Nice*, Monaco, Imprimerie de Monaco, 1903, p. 162-169.

Chabaud, issu des seigneurs de Tourrette-Levens, se tourne lui aussi vers l'Italie, à la suite d'un oncle chevalier de Rhodes, Bertrand de Bouyon (*Boysono*) : Manuel Chabaud est commandeur de Marigliano en 1361, puis de Sant'Eufemia de 1370 à 1384¹⁴. À la même époque, une autre famille installée dans le pays niçois obtient de hautes charges dans l'Ordre : Bertrand Flotte, de Saint-Sauveur[-sur-Tinée], cumule en 1365 la commanderie de La Croix[-sur-Roudoule] avec celle de Monopoli dans le royaume de Naples. En 1373, il est commandeur de Naples, mais réside à Rhodes, où il devient grand-commandeur. Son neveu, Jean Flotte obtient la commanderie de Venosa en 1382¹⁵. Ces commandeurs sont probablement fils et petit-neveu de Guigues Flotte, un grand officier, viguier et capitaine de Nice et du comté de Vintimille, dans les années 1352-1372¹⁶. Originaire de la région de Digne, il est d'abord coseigneur de Courbons et de Gaubert, avant d'obtenir la seigneurie de Saint-Sauveur-sur-Tinée¹⁷. Il épouse une Niçoise, Aydeline Chabaud, fille de Manuel Chabaud d'Aspremont, et fait souche à Nice.

Le cas des Chabaud est intéressant : il s'agit à l'origine d'une famille noble de Nice, qui fournit un consul à la ville en 1146 et qui acquiert des seigneuries dans les environs¹⁸. Il en va de même pour la famille Riquier, dont un membre, Riquier Riquier, est chevalier hospitalier en 1338¹⁹. Pareillement, la famille Cays²⁰ s'illustre par deux personnages dans les années 1330-1350 : Raymond Cays, commandeur d'Arles (Sainte-Luce) et François, chevalier²¹. De façon remarquable, le souvenir

14. Mariarosaria Salerno, « Legami familiari e rapporti con il potere nel Mezzogiorno angioino », art. cit., p. 134-135.

15. *Ibid.*, p. 134.

16. Jean-Luc Bonnaud, *Un État en Provence. Les officiers locaux du comte de Provence au XIV^e siècle (1309-1382)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, Annexe II (sur CD-Rom), notice n° 468. Guigues Flotte devint ensuite viguier d'Arles, de Marseille et d'Aix à plusieurs reprises.

17. Pierre Gioffredo, *Histoire des Alpes-Maritimes. Une histoire de Nice et des Alpes du Sud des origines au XVI^e siècle*, traduit de l'italien, commenté et annoté par Hervé Barelli, Nice, Éditions Nice Musées, 2007, tome II, p. 147.

18. Voir à son sujet, la notice de Charles-Alexandre Fighiera, dans Michel Derlange (dir.), *Les Niçois dans l'histoire*, Toulouse, Privat, p. 60-62, et surtout sa généalogie détaillée, malheureusement restée tapuscrite : Anne-Marie de Chabot, *Histoire de la maison de Chabot de Souville, olim Chabaud de Tourrettes*, s. l., 1982, tome I (*Histoire de la maison de Chabaud*). Un exemplaire de ce travail est conservé à la bibliothèque des Archives départementales des Alpes-Maritimes [AD06] sous la cote A 369.

19. Vicomte de Grasset, *Inventaire-sommaire des Archives départementales antérieures à 1790. Bouches-du-Rhône, Archives ecclésiastiques, Grand prieuré de Saint-Gilles*, Paris, Paul Dupont, 1873, p. 162. Au sujet des Riquier : Eugène Caïs de Pierlas, « Testament de Jourdan Riquier au XII^e siècle », *Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes*, n° 12, 1890, p. 5-27 ; Charles-Alexandre Fighiera, « Famille Riquier », dans Michel Derlange (dir.), *Les Niçois dans l'histoire*, op. cit., p. 176-178 ; Alain Venturini, « Riquier (famille) », dans Ralph Schor (dir.), *Dictionnaire historique et biographique du comté de Nice*, Nice, Serre éditeur, 2002, p. 324.

20. Voir notamment sur cette famille, Vittorio Angius, *Sulle famiglie nobili della monarchia di Savoia*, Turin, Fontana e Isnardi, 1847, tome II, p. 633-712 ; Charles-Alexandre Fighiera, « Famille Cays », dans Michel Derlange (dir.), *Les Niçois dans l'histoire*, op. cit., p. 54-57

21. Vittorio Angius, *Sulle famiglie nobili*, op. cit., p. 689-693 ; M. Chailan, *L'ordre de Malte dans la ville d'Arles*, Bergerac, Imprimerie générale du Sud-Ouest, 1908, p. 218-221. Il y a des discordances sur le lien de parenté entre Raymond et François qui étaient soit oncle et neveu, soit frères.

de ces Hospitaliers a été conservé longtemps au sein de la famille Cays, à Nice et à Arles²². Une autre famille féodale de la région niçoise fournit un commandeur au xiv^e siècle : Geoffroy de Cuébris, commandeur de Gap de 1348 à 1366²³, qui ne peut qu'être issu des Flotte, seigneurs de Cuébris. En comparaison, la carrière de Napoléon Grimaldi est éphémère. Fils de Perrino Grimaldi, capitaine de galères de renom, installé à Nice comme ses cousins de Beuil et de Cagnes, il entre chez les Hospitaliers en 1365, dans la commanderie de Manosque²⁴. Mais il quitte rapidement l'Ordre pour se marier et acquérir la seigneurie de Gattières²⁵.

Cet échantillon d'exemples témoigne d'un intérêt certain pour l'Hôpital de la part de familles nobles de profils variés. Mais cela ne concerne qu'une partie des lignages, et nous ne trouvons pas d'exemple d'entrées multiples dans l'Ordre. Quelques cas sont néanmoins visibles, où un neveu profite d'un oncle déjà chevalier de Rhodes.

Nobles et chevaliers de l'Hôpital dans la Provence savoyarde

En 1388, Nice et l'arrière-pays niçois se donnent au comte de Savoie Amédée VII, plutôt que d'accepter le pouvoir du comte de Provence Louis II d'Anjou²⁶. L'historien Eugène Caïs de Pierlas, dans son ouvrage de référence, publié en 1898, sur le premier siècle de la domination savoyarde à Nice, y voit un tournant dans l'histoire de la noblesse locale²⁷ : il évoque « l'anéantissement des vieilles familles féodales », « dont on doit chercher la raison dans les événements politiques de l'année 1388 ». Une « nouvelle noblesse », favorisée par la Maison de Savoie, les aurait remplacés²⁸. Un exemple est particulièrement parlant : représentée dans la délégation des Niçois qui offre la ville au comte de Savoie, la famille Roquemaure accède à la noblesse en 1403, par la concession d'une part de coseigneurie à Châteauneuf-Villevieille²⁹. Pour autant, on ne peut pas considérer qu'il y ait eu un changement radical dans la noblesse de Nice et de son arrière-pays ; la démonstration de Caïs de Pierlas est biaisée en plusieurs points³⁰. La disparition de certaines

22. Voir, par exemple, les analyses d'actes figurant en tête d'une généalogie manuscrite : BnF, Cabinet de d'Hozier 74, dossier 1925 (Caïs), ff. 2r-v. Le Palais Lascaris de Nice conserve un portrait imaginaire du xvii^e siècle de François de Cays, chevalier et commandeur de Nice en 1337.

23. Joseph Delaville Le Roulx, « La commanderie de Gap », *Bibliothèque de l'École des chartes*, n° 43, 1882, p. 224.

24. BM Aix-en-Provence, ms 339 (859), p. 235-236.

25. Alain Venturini, « Grimaldi, branche de Nice-Gattières (famille) », dans Ralph Schor (dir.), *Dictionnaire historique et biographique*, op. cit., p. 180.

26. 1388, *La dédition de Nice à la Savoie, Actes du colloque international de Nice (septembre 1988)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1990.

27. Eugène Caïs de Pierlas, *La ville de Nice pendant le premier siècle de la domination des princes de Savoie, documents inédits, vue et plan du château*, Turin, Bocca frères, 1898, p. 231-244, chapitre intitulé « Noblesse angevine et noblesse nouvelle ».

28. *Ibid.*, p. 237.

29. *Ibid.*, p. 237-238.

30. À vrai dire, elle ne prend pas en compte des éléments qui sont présents ailleurs dans son livre ou dans ses autres études. Eugène Caïs de Pierlas était un grand spécialiste de la noblesse niçoise

vieilles familles constitue un phénomène global, qui n'est pas propre au pays niçois et au contexte de 1388. Des lignages anciens perdurent dans l'arrière-pays comme les de Berre et les Laugier de Ferres, tandis que les Glandevès et les Grasse détiennent, temporairement, quelques fiefs dans la Provence savoyarde³¹. De plus, quatre familles nobles d'origine consulaires sont encore présentes à Nice même : les Riquier, jusqu'au début du xv^e siècle, les Cays, les Chabaud et les Badat³². Cette persistance, que l'on n'observe pas à Grasse ou Avignon, anciennes villes consulaires, constitue une originalité des élites niçoises. La ville accueille aussi des branches de familles féodales comme les Daluis, les Barras et les Flotte. Ces derniers ne descendent pas des Flotte de Cuébris³³, mais du chevalier Guigues Flotte que nous avons évoqué plus haut. En 1406, la veuve de celui-ci, Aydeline Chabaud prête hommage au nom de son petit-fils³⁴.

Le Moyen Âge finissant est également marqué à Nice par l'installation en ville (*inurbamento*) de plusieurs représentants de deux familles ligures, prestigieuses et très ramifiées : les Grimaldi, ainsi que les Lascaris et autres descendants des comtes de Vintimille³⁵. Le processus débute à la fin du xiii^e siècle pour les Grimaldi. En quelques décennies, une branche accède au rang de baron de Beuil et donne naissance à une branche cadette, celle des Grimaldi de Levens³⁶. Les Grimaldi qui font l'acquisition de Cagnes quittent Nice lors de la guerre civile des années 1382-1388, pendant laquelle ils prennent possession d'Antibes. Au début du xvi^e siècle cependant, un cadet de ces Grimaldi d'Antibes, Jean-Antoine, s'établit à Nice et

et a découvert et édité des documents essentiels. Mais le chapitre qu'il consacre aux changements provoqués par la dédition de 1388 minore la persistance des vieilles familles nobles et évoque les nouvelles quand elles ne sont pas encore nobles justement, comme les Capello et les Tonduti. Ce raccourci laisse penser à un changement brutal de la noblesse niçoise, alors que le déclin de certaines familles a commencé avant 1388 et, qu'à l'inverse d'autres familles anciennes, s'adaptent au nouveau pouvoir et comptent encore beaucoup vers 1500.

31. Dès juin 1393, Hélon de Glandevès, seigneur de Faucon, agit comme coseigneur de Roquesteron. En août 1411, après avoir hérité de son frère Jean, il est investi de fiefs supplémentaires, dont Lieuche et Rimplas (AD06, NI Mazzo 47, Roquesteron n° 1 et n° 2). Dans la seconde moitié du xv^e siècle, Georges de Grasse, seigneur du Mas, est coseigneur de Toudon, en tant qu'héritier de sa mère, Sillonne des Ferres, voir Marquis de Grasse, Émile Isnard, *Histoire de la maison de Grasse*, op. cit., tome I, p. 47, 116-117.
32. Giuseppe Bres, « Notizie sulla famiglia Badat », *Armanac Niçard*, 1922, p. 161-184 ; Charles-Alexandre Fighiera, « Famille Badat », dans Michel Derlange (dir.), *Les Niçois dans l'Histoire*, op. cit., p. 25-26 ; Laurent Ripart, « Badat (famille) », dans Ralph Schor (dir.), *Dictionnaire historique et biographique*, op. cit., p. 34-35.
33. Comme le pensait Eugène Caïs de Pierlas, *La ville de Nice pendant le premier siècle*, op. cit., p. 236.
34. Le 31 janvier 1406, Aydeline Chabaud prête hommage au sénéchal de Provence au nom de Philippe Flotte, dont elle avait la tutelle, qui est indiqué comme fils de son fils défunt, Jacques, pour le fief de Courbons, voir AD13, B 770, f. 3v.
35. Les Lascaris forment la branche la plus prestigieuse des comtes de Vintimille qui comportent plusieurs lignées. Leur nom vient d'Eudoxie Lascaris, fille de l'empereur de Nicée Théodore II, qui avait épousé en 1261 Guillaume-Pierre, comte de Vintimille et seigneur de Tende, et dont le frère Guillaumin (Guglielmino) est l'ancêtre des seigneurs de Gorbio et de Castellar.
36. Charles-Alexandre Fighiera, « Grimaldi de Beuil », dans Michel Derlange (dir.), *Les Niçois dans l'Histoire*, op. cit., p. 105-108 ; « Famille Grimaldi de Levens », *ibid.*, p. 108-109.

donne naissance à une lignée pérenne³⁷. Entre-temps, se développent les Grimaldi de Gattières et les Grimaldi coseigneurs de Châteauneuf-Villeveille, qui résident à Nice.

Le tropisme des Lascaris/Vintimille³⁸ en direction de Nice va moins de soi. En effet, ils ont choisi le camp de la seconde maison d'Anjou pendant la guerre civile. L'acte de 1388 contient un article qui illustre l'hostilité des Niçois à l'égard des Lascaris, seigneurs de Tende et de la Brigue³⁹. On sait moins que leur cousin, Guy des comtes de Vintimille (*de comitibus Vintimilii*), seigneur de Castellar et de Gorbio, marié à Madeleine de Grasse, prête encore hommage en 1406 pour ses fiefs au lieutenant royal en Provence⁴⁰. Mais dans les années qui suivent, ces deux lignées font la paix avec les comtes devenus ducs de Savoie, et se tournent vers Nice. Charles Lascaris coseigneur de la Brigue devient seigneur de la Roquette-du-Var et de Bonson, par mariage avec Jeanne Litti. Il est ambassadeur de la ville de Nice en 1452, 1460 et 1464, et capitaine d'une galère à destination de Chypre en 1461-1462⁴¹. Sa sœur Hillaria épouse un fils de Guy, Guillaume des comtes de Vintimille, seigneur de Castellar (mort vers 1435). Leurs descendants, nombreux du fait d'une ramification grandissante, s'appellent désormais Lascaris *ex comitibus Vintimilii*. Il en va de même chez les Vintimille de Gorbio : les fils d'*Enrichino* (autre fils de Guy et frère de Guillaume) s'unissent à des Lascaris de La Brigue (Garnier épouse Ferrandetta et Othon, Filippona). En date de 1455, le contrat de mariage d'Othon atteste que Louis Lascaris, père de Filippona, est « citoyen de Nice » et que la dot de sa fille consiste en plusieurs biens fonciers situés dans le territoire urbain⁴². Ainsi, dans la seconde moitié du xv^e siècle, Lascaris et Vintimille ont pratiquement fusionné et sont déjà très liés à Nice. Dans son testament de 1508⁴³, Honorat Lascaris, coseigneur de Castellar, est qualifié de « citoyen de Nice » et souhaite être enterré dans la cathédrale. Il est l'arrière-grand-père de Jean-Paul Lascaris, admis chevalier en 1583 et futur grand-maître de l'ordre de Malte (1636 à 1657).

À la fin du xv^e siècle, la noblesse niçoise comporte donc plusieurs familles anciennes pouvant remonter au temps du consulat, provenir d'une lignée féodale voisine ou appartenir aux « clans » Grimaldi et Lascaris/Vintimille. L'émergence des nouveaux nobles (illustrée par les familles Roquemaure, Constantin et

37. Ces Grimaldi de Nice sont aussi désignés comme Grimaldi de Sauze en raison d'un fief acquis au xviii^e siècle par mariage (Charles-Alexandre Fighiera, « Famille Grimaldi de Sauze », dans Michel Derlange (dir.), *Les Niçois dans l'Histoire*, op. cit., p. 109-112).

38. La généalogie la plus complète se trouve dans Vittorio Angius, *Sulle famiglie nobili della monarchia di Savoia*, Turin, Tipografia di Giuseppe Cassone, 1857, tome IV, p. 49-327. Voir Charles-Alexandre Fighiera, « Famille Lascaris-Vintimille », dans Michel Derlange (dir.), *Les Niçois dans l'Histoire*, op. cit., p. 124-128.

39. Amédée VII s'engageait à chasser de leurs domaines, par voie de conquête ou d'échange, les comtes de Vintimille seigneurs de Tende et de La Brigue, voir Eugène Caïs de Pierlas, *La ville de Nice pendant le premier siècle*, op. cit., p. 37.

40. AD13, B 771, f. 23r-24r (19 avril 1406).

41. Pierre Gioffredo, *Histoire des Alpes-Maritimes*, op. cit., tome II, p. 437, 455, 458, 463 ; Eugène Caïs de Pierlas, *La ville de Nice pendant le premier siècle*, op. cit., p. 218-219.

42. Musée Masséna, Fonds d'archives 171 (Alziari de Malaussène), parchemin du 26 janvier 1455.

43. ADO6, 3 E 15/1, fol. non visible, 6 avril 1508.

Galléan) se fait donc dans un contexte particulier. Même favorisée par le pouvoir savoyard, ces nobles de fraîche date ne sont pas en mesure de se substituer à une vieille noblesse qui tient toujours le haut du pavé. Ils cherchent donc d'abord à s'allier avec elle, comme le montre l'étude des chevaliers de l'Hôpital du pays niçois dans la longue durée.

Au moins quatre chevaliers hospitaliers niçois sont présents au siège de Rhodes par les Turcs en 1480⁴⁴. C'est le cas assurément de Claude Chabaud, issu des coseigneurs de Tourrette-Levens et de Peillon, et peut-être de son frère Jean, attesté comme chevalier de l'Hôpital en 1491, et dont la participation au siège de 1480 est possible⁴⁵. Les autres Hospitaliers niçois font des carrières notables. Jean-Baptiste Grimaldi, fils de Jean Grimaldi coseigneur de Châteauneuf et de Catherine Spinola, est commandeur de Marseille en 1480⁴⁶. Manuel de Berre, commandeur de Saliers finit sa vie en tant que bailli de Manosque en 1502-1505⁴⁷. Son successeur est, en 1509, son compatriote François Flotte, descendant de Guigues Flotte⁴⁸, commandeur de Condat, vétéran du siège de Rhodes. Le 14 juillet 1511, il est présent à Nice, sa ville natale, à l'occasion d'un acte notarié où il désigne ses neveux Barthélémy et Jean Flotte pour administrer la commanderie de Condat. François Flotte devient grand prieur de Toulouse en 1514, et le reste jusqu'à sa mort à Rhodes en 1520⁴⁹.

Sa carrière prestigieuse fait exemple (fig. 1). On repère plusieurs chevaliers de l'Hôpital parmi les descendants de son neveu, Jean Flotte, docteur *in utroque jure*, marié à Catherine Buschetti, d'une famille de nouvelle noblesse⁵⁰ : le fils cadet du couple, Melchior Flotte, est reçu dans la Langue de Provence le 18 mai 1513⁵¹.

44. Au XVIII^e siècle, Jean Raybaud a dressé une liste des participants à ce siège connus par les archives : *Histoire des grands prieurs et du prieuré de Saint-Gilles*, éd. C. Nicolas, Nîmes, Imprimerie Clavel et Chastanier, 1905, tome II, p. 25-28.

45. *Ibid.*, t. II, p. 27; Anne-Marie de Chabot, *Histoire de la maison de Chabot, op. cit.*, tome I, p. 122-123.

46. Jean Raybaud, *Histoire des grands prieurs, op. cit.*, t. II, p. 25. Il apparaît déjà comme commandeur de Marseille en 1474, dans un acte qui précise qu'il est frère d'Huguet Grimaldi, fils de feu Jean Grimaldi, de Nice, Archives du palais de Monaco, A 288 pièce 2 (30 décembre 1474).

47. Jean Raybaud, *Histoire des grands prieurs, op. cit.*, t. II, p. 25, 42, 45.

48. Ainsi au XVII^e siècle, un généalogiste provençal distinguait bien la famille des Flotte du « comté de Nice, et de laquelle il y avoit eu des chevaliers et des commandeurs de l'Ordre de Saint Jean de Jerusalem qui portoit d'or à un mouton passant de sable », des Flotte de Cuébris qui avaient des armoiries différentes (*de gueules à un lion d'or, lampassé et armé d'argent*) tout comme les Flotte du Dauphiné (*losangé d'or et de gueules au chef d'or*), Dominique Robert de Briançon, *L'état de la Provence dans sa noblesse*, Paris, chez Pierre Aubouin, 1693, tome II, p. 72. En l'état de nos recherches, nous ignorons le nom du père de François Flotte. Nous supposons qu'il s'agit de Guigues Flotte, syndic de Nice en 1433, 1449 et 1457 (Pierre Gioffredo, *Histoire des Alpes-Maritimes, op. cit.*, tome 2, p. 394, 430, 436, 447). Il est probablement le petit-fils ou l'arrière-petit-fils du vignier de Nice dont il porte le même prénom.

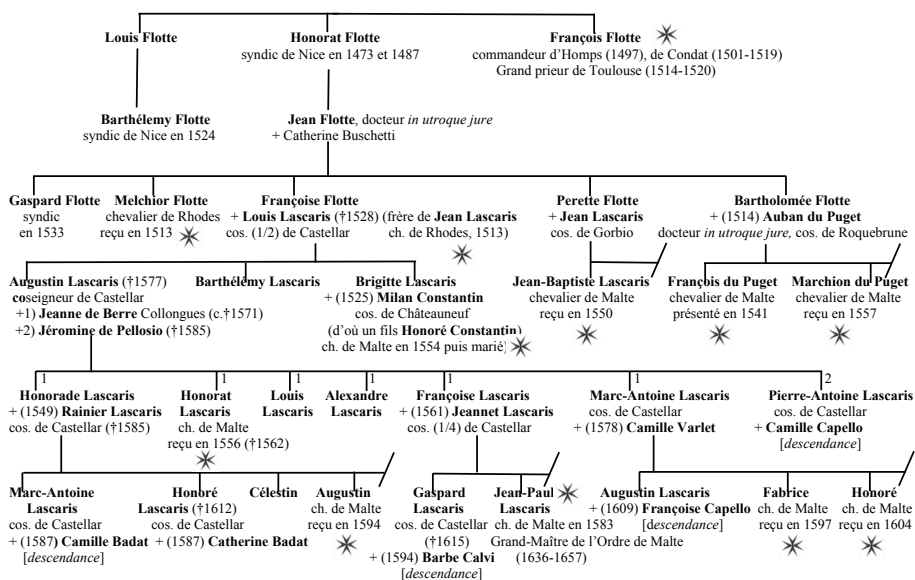
49. Jean Raybaud, *Histoire des grands prieurs, op. cit.*, t. II, p. 28, 45, 49, 64, 69.

50. C'était une famille originaire de Chieri, voir Eugène Caïs de Pierlas, *La ville de Nice pendant le premier siècle, op. cit.*, p. 240.

51. MMA, Library, ms 152, p. 1. Il fut convoqué par le Grand maître le 11 mars 1517 pour se rendre à Rhodes, voir Jean Raybaud, *Histoire des grands prieurs, op. cit.*, t. II, p. 67. Le procès de noblesse de Jean-Baptiste Lascaris le mentionnait comme frère de sa mère, BnF, Arsenal, ms 3674, p. 425.

Les autres chevaliers sont issus des filles. Selon un contrat du 26 novembre 1514, Bartholomée Flotte épouse Auban du Puget, docteur *in utroque jure*, issu de la famille des coseigneurs de Roquebrune[ur-Argens]. Sa dot de 2 000 florins est garantie par son frère Gaspard, et par le bailli François Flotte⁵². Les mariés ont deux fils entrés dans l'ordre de Malte, François, qui fait ses preuves en 1541 et Marchion, reçu en 1557⁵³. Perette Flotte, sœur de Bartholomée, épouse Jean Lascaris, coseigneur de Gorbio. Leur fils Jean-Baptiste devient également chevalier de Malte en 1550⁵⁴. Une autre sœur, Françoise Flotte, s'allie avec Louis Lascaris, coseigneur de Castellar, qui a un frère chevalier, Jean, qui semble être le premier chevalier de Rhodes de la famille⁵⁵. Celle-ci a l'habitude en revanche d'orienter certains cadets vers les monastères bénédictins (notamment le monastère Saint-Honorat de Lérins, qui dispose d'un prieuré important à Vintimille, le berceau familial) ou vers les chartreuses. Si Louis Lascaris et Françoise Flotte ne comptent pas de chevaliers parmi leurs enfants, deux de leurs petits-enfants et quatre de leurs arrière-petits-enfants le sont. C'est qu'une tendance s'affirme au XVI^e siècle : le nombre croissant de chevaliers de Malte parmi les familles nobles de Nice.

Fig. 1. Les Flotte et les Lascaris au XVI^e siècle



52. AD06, 3 E 14/3, ff. 427v-248r.

53. AD13, 56 H 99, ff. 750v-751r; 56 H 100, ff. 324v, 374v; BnF, Arsenal, ms 3674, p. 555; MMA, Library, ms 152, p. 54 (réception le 1^{er} août 1557).

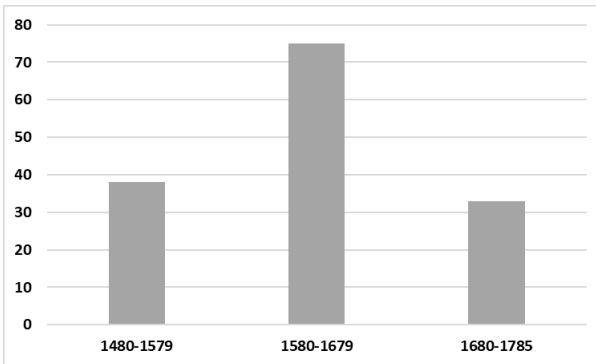
54. AD13, 56 H 99, ff. 951v, 971r; BnF, Arsenal, ms 3674, p. 425; MMA, Library, ms 152, p. 40 (réception le 4 mai 1550).

55. MMA, Library, ms 152, p. 4 : «Jean de Castellar» reçu le 30 décembre 1513. Il était le fils de Barthélémy Lascaris, et le frère de Louis Lascaris.

La noblesse du comté de Nice à l'époque moderne : un placement répété des cadets dans l'ordre de Malte

Au début de l'époque moderne, deux phénomènes caractérisent la haute noblesse du comté de Nice⁵⁶ : d'abord, une inflation des admissions dans l'Ordre dans toutes les familles, par la répétition, sur plusieurs générations, d'entrées de jeunes cadets ; ensuite, une fréquence de fratries de chevaliers, avec le placement de plusieurs frères en même temps ou à quelques années d'intervalle.

Fig. 2. Les admissions de chevaliers niçois dans l'ordre de Rhodes et Malte (1480-1785)



Nous avons identifié et authentifié 146 chevaliers niçois de Rhodes et Malte entre 1480 et 1785⁵⁷. Le graphique illustre la forte poussée des admissions de cadets dans l'ordre de Rhodes et Malte, entre le second xvi^e siècle et le premier xvii^e siècle. Plusieurs raisons expliquent ce phénomène. La première consiste à placer des cadets potentiellement encombrants : si les cadets constituent une sécurité pour la survie du nom, ils soulèvent également le problème de leur avenir⁵⁸. La question se pose avec d'autant plus d'acuité que la première modernité correspond à un fort accroissement des effectifs nobiliaires, lié d'une part, à l'entrée dans le groupe des feudataires de bourgeois ayant acquis des seigneuries, et d'autre part, à une grande fécondité des familles nobles⁵⁹. Cette nouvelle abondance de fils cadets a deux conséquences principales sur les familles : lorsque c'est possible, l'émiettement des fiefs et le recours aux coseigneuries⁶⁰ (qui ne suppose

56. Ce terme se généralise alors et remplace l'expression de « Terre neuve de Provence » utilisée après 1388.

57. Pour établir ce corpus, qui concerne Nice et son comté *stricto sensu*, nous avons utilisé les sources indiquées à la note 2, ainsi que les registres des chapitres du prieuré de Saint-Gilles, pour les années 1500-1653 (AD13 56 H 97 jusqu'à 56 H 106), de très nombreux procès de noblesse conservée à Malte et à Marseille, enfin la documentation généalogique ancienne (notamment celle conservée dans les manuscrits de la BnF composant le Cabinet des titres).

58. Laurent Bourquin, « La noblesse du xvii^e siècle et ses cadets », *Dix-septième siècle*, n° 249, 2010, p. 647.

59. Michel Nassiet, « Les effectifs de la noblesse en France sous l'Ancien Régime », dans Michel Figeac, Jaroslaw Dumanowski (dir.), *Noblesse française et noblesse polonaise. Mémoire, identité, culture, xv^e-xx^e siècle*, Pessac, Maison des Sciences de l'Homme et d'Aquitaine, 2006, p. 37-38.

60. Thierry Pécout, « La coseigneurie au seuil du xiv^e siècle en Provence : un postulat revisité »,

pas forcément un déclassement social pour les cadets⁶¹, ni un affaiblissement économique pour les familles⁶²) et, quand il est devenu matériellement impossible de subdiviser les seigneuries, le maintien des jeunes hommes dans un état de célibat religieux ou laïc⁶³. Laurent Bourquin a noté que 68 % des cadets de la noblesse seconde de Champagne ne se marient pas⁶⁴. Observée également par Gérard Delille en péninsule italienne⁶⁵ et par Juliette Eymeoud en France au xvii^e siècle⁶⁶, la généralisation du célibat se confirme en Provence et dans le comté de Nice, par le recours au placement de multiples fils dans l'ordre de Malte. Ce faible taux de nuptialité nobiliaire, qui tranche nettement avec celui des catégories sociales populaires ou bourgeoises à la même époque, confirme que plus on est élevé dans la hiérarchie sociale, moins l'on se marie⁶⁷.

Un exemple aux franges du pays niçois illustre de façon précoce ces tendances⁶⁸. À l'orée du xvi^e siècle, la famille Giraud, coseigneur du Broc, compte un chevalier de Rhodes, Antoine, reçu en 1502, ainsi qu'un autre chevalier, Jean-Baptiste, présent au siège de Rhodes en 1522⁶⁹, et frère cadet de Guillaume Giraud du Broc. Lorsque ce dernier teste en 1516⁷⁰, il mentionne huit fils, dont quatre sont orientés vers l'Hôpital : Philippe est déjà chevalier hospitalier, trois autres fils sont destinés par leur père à le devenir (Antoine, Honorat, Pascal). On ne sait si cela est effectif pour Honorat, mais Antoine est bien reçu dans la Langue de Provence en 1519 et Pascal, en 1521⁷¹. Philippe et Pascal participent au siège de Rhodes de 1522 ; ayant tous deux survécu, ils font de belles carrières. Philippe Giraud du Broc devient

Memini. Travaux et documents, n° 13, 2009, p. 25-46 (en ligne : <https://journals.openedition.org/memini/222>).

61. Élie Haddad, « Cadets, branches cadettes et déclassement social dans la noblesse française d'Ancien Régime », dans Michela Barbot, Jean-François Chauvard et Stefano Levati (dir.), *L'expérience du déclassement social, France-Italie, xv^e-premier xix^e siècle*, Rome, École française de Rome, 2021, p. 72-73.
62. Thierry Pécourt, « La coseigneurie au seuil du xiv^e siècle en Provence... », art. cit.
63. Michel Nassiet, *Parenté, noblesse et États dynastiques, xv^e-xvii^e siècles*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2000, p. 55 ; Juliette Eymeoud, *Le célibat dans la noblesse française d'Ancien Régime*, Thèse de doctorat d'histoire, EHESS, 2020.
64. Laurent Bourquin, « La noblesse du xvii^e siècle et ses cadets », art. cit., p. 647.
65. Gérard Delille, *Le maire et le prieur. Pouvoir central et pouvoir local en Méditerranée occidentale (xv^e-xviii^e siècles)*, Rome-Paris, École française de Rome/Éditions de l'EHESS, 2003.
66. Juliette Eymeoud, *Le célibat dans la noblesse française d'Ancien Régime, op. cit.*, p. 106-109. Sur les cohortes étudiées, le taux le plus élevé de célibataires nobles se situe au xvii^e siècle (entre 42 % et 46 %), contre 32 % au second xvi^e siècle et 19 % au xviii^e siècle.
67. Stéphane Minvielle, « Les comportements démographiques de la noblesse française, de la fin du xvii^e siècle à la Révolution française : une tentative de synthèse », Michel Figeac et Jaroslaw Dumanowski (dir.), *Noblesse française et noblesse polonaise... , op. cit.*, p. 327-356.
68. Nous avons recensé environ 170 chevaliers de l'Hôpital originaires de Provence orientale (correspondant à la partie du département des Alpes-Maritimes située à l'ouest du Var). Cela concerne surtout les familles Grimaldi d'Antibes, Villeneuve, Grasse, Blacas Carros, Durand de Sartoux et Giraud du Broc.
69. Vicomte de Grasset, *Inventaire-sommaire des Archives départementales [...] Grand prieuré de Saint-Gilles, op. cit.*, p. 62 ; Jean Raybaud, *Histoire des grands prieurs, op. cit.*, t. II, p. 67, 72.
70. ADO6, 3 E 100/6, ff. 58r.-63r., 23 juillet 1516. On dispose aussi du testament de sa veuve, Marguerite de Castellane (3 E 100/7, ff. 151v.-153r., 11 décembre 1520).
71. MMA, Library, ms 152, p. 8 (7 février 1519), p. 11 (18 septembre 1521).

commandeur de Cagnac, puis grand-prieur de Saint-Gilles de 1548 à sa mort, en 1556. Quant à Pascal, il est commandeur de Périès, près de Béziers (attesté en 1541 et 1548), puis commandeur de Vaour (1558). Philippe offre un galion à l'ordre de Malte en 1556, sous la conduite de son frère Pascal⁷². À la génération suivante, deux de leurs neveux rejoignent l'Ordre : François, reçu en 1550, participe au siège de Malte de 1565 avant d'être commandeur de Sainte-Luce en 1570⁷³, et Gaspard devient chevalier en 1556⁷⁴.

Dès le milieu du *xvi^e* siècle, l'entrée des cadets dans l'ordre de Malte prend un caractère systématique et change de nature, devenant un élément constitutif de la vie des lignages et participant hautement à leur rayonnement. L'Ordre présente en effet de nombreux avantages pour les familles, et notamment celui de coupler carrière religieuse et militaire. Offrant plus qu'une vie contemplative, il séduit par les opportunités qu'il propose dans le domaine maritime (activités corsaires), dans celui de l'administration (gestion des commanderies et prieurés) et dans celui de la politique (participation à la vie du couvent, représentation de l'Ordre auprès des cours princières ou auprès du pape, etc.), sans oublier la rentabilité financière toujours inhérente à ces charges. Dans le même temps, l'ordre de Malte conforte et rehausse le prestige des lignages qui parviennent à y placer des chevaliers : les enquêtes de noblesse étant toujours plus strictes au fil du temps, avoir un fils chevalier garantit publiquement que la famille est bien de pure race⁷⁵. Le récent travail de Juliette Eymeoud a permis de nuancer l'idée, apparue et généralisée au *xviii^e* siècle, du « sacrifice » de ces cadets célibataires qui, au même titre que leurs aînés, peuvent contribuer au lustre de leur Maison⁷⁶. Ainsi, leur admission dans l'ordre de Malte, et la gloire militaire qu'ils peuvent individuellement acquérir à son service, contribuent à proclamer et à enraciner la renommée de leur lignage.

L'entrée dans l'ordre de Malte exige des preuves de noblesse sur une durée d'un siècle environ. De ce fait, les familles niçoises qui placent le plus de chevaliers entre 1480 et 1785 sont principalement des lignées d'origine féodale, que les mariages associent étroitement et durablement entre elles. Trois familles totalisent 40,6% des entrées dans l'Ordre (soit 59 admissions) : les Lascaris, des branches de Castellar, La Brigue ou Dos Fraires (28 chevaliers) ; les Grimaldi, des branches de Beuil, Gattières, Châteauneuf et Nice (17 chevaliers) ; et les Chabaud, des branches de Tourrette-Levens et de Peillon (14 chevaliers). Leurs généalogies illustrent non seulement les réseaux qui relient les familles entre elles, mais également l'habitude qu'elles acquièrent de placer, dès le *xvi^e* siècle, de nombreux enfants dans l'ordre de Rhodes et Malte.

72. Jean Raybaud, *Histoire des grands prieurs*, *op. cit.*, t. II, p. 72, p. 96, p. 99-100, p. 101-107 ; AD13, 56 H 99, f. 1052r. ; AD13, 56 H 100, f. 317r.

73. MMA, Library, ms 152, p. 43 (reçu le 1^{er} octobre 1550) ; Jean Raybaud, *Histoire des grands prieurs*, *op. cit.*, t. II, p. 125 ; BnF, Arsenal, ms 3675, p. 38.

74. MMA, Library, ms 152, p. 53 (reçu le 31 juillet 1556) ; BnF, Arsenal, ms 3675, p. 39 ; AD13, 56 H 100, ff. 152v, 161v-162r, 240v-241r, 246r, 251v-252r, 333r.

75. Anne Brogini et Germain Butaud, « Prouver sa noblesse de nom et d'armes... », art. cit., p. 71-72 ; Anne Brogini, *Une noblesse en Méditerranée. Le couvent des Hospitaliers dans la première modernité*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2017, p. 56-60.

76. Juliette Eymeoud, *Le célibat dans la noblesse française d'Ancien Régime*, *op. cit.*, p. 247 sqq.

Pour les Chabaud, coseigneurs de Tourrette-Levens, et déjà présents dans l'Ordre au Moyen Âge, l'habitude du placement se maintient, voire s'accroît encore à partir du XVI^e siècle. Un certain Honorat Chabaud, commandeur de Palhers⁷⁷, est attesté en 1527 ; par la suite, à chaque génération, la famille place régulièrement deux à trois fils dans l'ordre de Malte. Une même évolution s'observe chez les Lascaris, dont l'arbre généalogique partiel (fig. 1) aide à cerner les caractéristiques de leurs stratégies d'alliance. Certains Lascaris Vintimille s'allient avec des familles niçoises anciennes telles que les Flotte, les Badat et les de Berre. Mais il y a également des mariages avec des familles d'une noblesse récente ou incomplète, comme les Constantin, les Varlet et les Capello. Ces mariages, qui tiennent en partie à la ramification de la famille, donnent non seulement naissance à des rameaux peu fortunés, mais peuvent poser un problème éventuel pour l'entrée d'un fils dans l'ordre de Malte, en une époque où les règles d'admission se durcissent. Pour éviter tout risque de mésalliance, la parade consiste en des mariages internes aux Lascaris Vintimille. Les renchéissements d'alliance ne cessant de se pratiquer du Moyen Âge au XVIII^e siècle, cela donne à cette famille un caractère presque clanique. Ainsi, quand Célestin Lascaris fait ses preuves de noblesse en 1634, ses quatre grands-parents sont des Lascaris Vintimille⁷⁸.

L'intérêt porté par les Lascaris à l'ordre de l'Hôpital commence vraiment au début du XVI^e siècle, avec Jean Lascaris, fils de Barthelemy, coseigneur de Castellar et frère de Louis, marié à Françoise Flotte. Si ce couple ne compte aucun chevalier de Malte, l'un de leur fils, Augustin Lascaris, épouse en premières noces Jeanne de Berre Collongues, en Provence, dont un frère est chevalier (Honorat de Berre, reçu en 1556⁷⁹). Sa sœur Brigitte épouse en 1525 Milan de Constantin dont le fils, Honorat, est reçu dans l'ordre en 1554, premier chevalier de cette famille de noblesse récente⁸⁰. Enfin, un de ses cousins germains, Jean-Baptiste Lascaris, est chevalier par la famille de sa mère. Parmi les enfants d'Augustin, un seul est chevalier de Malte, Honorat, reçu en 1556 et tué dans un combat naval en 1562⁸¹. Mais à la génération suivante, ce ne sont pas moins de quatre garçons qui entrent dans l'Ordre : deux fils de Marc-Antoine Lascaris, Fabrice et Honoré⁸², ainsi que deux fils de ses sœurs, qui ont chacune épousé un cousin Lascaris de Castellar : le

77. Anne-Marie de Chabot, *Histoire de la maison de Chabot, op. cit.*, tome I, p. 130-132.

78. Le procès est connu par une analyse dans BnF, Arsenal, ms 3674, p. 431. Célestin est le fils de Pierre Lascaris Dos Fraires La Brigue (fils de Célestin Lascaris et de Louise Lascaris) et de Prudence Lascaris (fille d'Honoré Lascaris Dos Fraires et d'Antoine Lascaris). Célestin est reçu par la Langue de Provence à Malte le 2 mai 1645, et devient chevalier profès le 12 septembre 1646 (MMA, Library, ms 152, p. 224).

79. Il est reçu le 31 juillet 1556 et fit profession le 2 août 1556 (MMA, Library, ms 152, p. 52). BnF, Arsenal, ms 3674, p. 85.

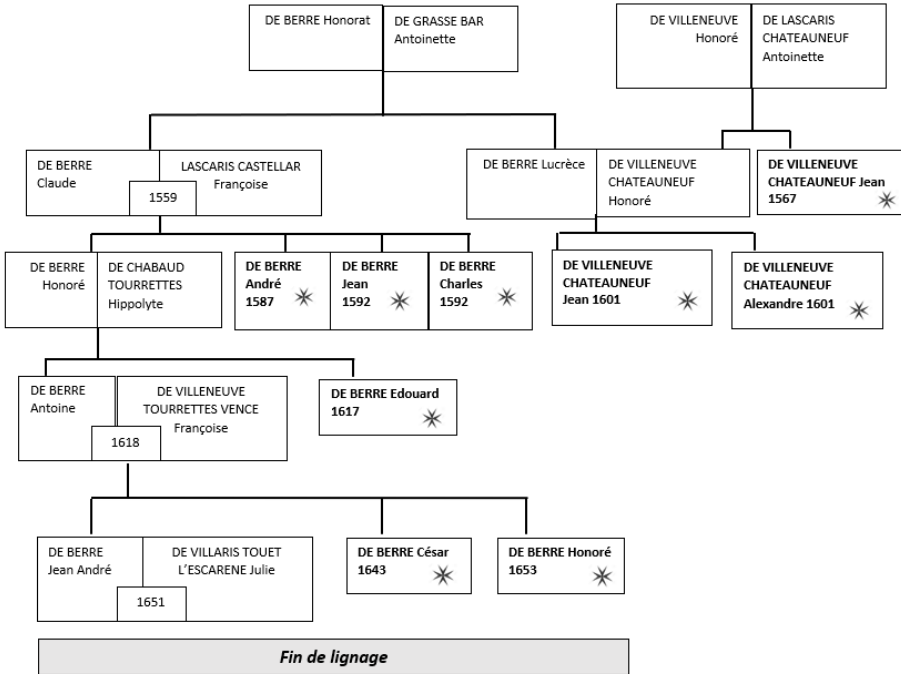
80. Son cas est évoqué plus bas.

81. Sa réception dans l'ordre date du 31 juillet 1556 et sa profession du 2 août 1556 (MMA, Library, ms 152, p. 52), soit en même temps que son parent Honorat de Berre Collongues. Il trouve la mort en juillet 1562 lors de la prise d'une galiote turque par le commandeur Mathurin de Lescout dit Romégas (Jean Raybaud, *Histoire des grands prieurs, op. cit.*, t. II, p. 118-119).

82. MMA, Library, ms 152, p. 115 (réception de Fabrice Lascaris le 13 août 1597 ; profession le 30 août 1598) ; AD13, 56 H 103, ff. 198r.-199v., ff. 209r.-209v. (réception d'Honoré Lascaris directement par le Grand maître à Malte en 1604 puis régularisation de sa situation et preuves faites en 1605).

chevalier Augustin Lascaris⁸³, fils d'Honorade Lascaris et de Rainier Lascaris et le chevalier Jean-Paul Lascaris, fils de Françoise Lascaris et de Jeannet Lascaris. Jean-Paul Lascaris est le plus célèbre membre de la famille : né en 1560, il a plusieurs parents dans l'Ordre quand il y est reçu en 1583⁸⁴ et conduit une belle carrière puisqu'il est élu grand-maître en 1636. Son long magistère jusqu'en 1657 profita à toute la noblesse niçoise, qui lui est largement apparentée.

Fig. 3. Généalogie des de Berre (c. 1530- c. 1660)



Concernant la famille de Berre⁸⁵ enfin (qui place 8 chevaliers en trois siècles), c'est le lignage aîné qui investit particulièrement l'ordre de Malte dans les années 1580-1660, à la fois par un placement constant et régulier de plusieurs cadets sur trois générations, et par les liens qu'il tisse avec des familles comptant elles aussi des chevaliers. Claude, seigneur de Berre[-les-Alpes] et coseigneur de Contes, époux de Françoise de Lascaris Castellar, fait entrer trois fils en 1587 et 1592 (André⁸⁶,

83. MMA, Library, ms 152, p. 112 (réception le 17 août 1594) ; BnF, Arsenal, ms 3674, p. 429.

84. Jean-Paul Lascaris est reçu dans la Langue de Provence le 28 avril 1583 et fait profession le 6 juillet 1583 (MMA, Library ms 152, p. 97). Ses preuves de noblesse, réalisées *a posteriori* comme cela arrive assez souvent au XVI^e siècle, sont présentées au chapitre de Saint-Gilles du 7 mai 1584 (AD13, 56 H 101, f. 591v). Elles sont perdues mais l'on dispose d'un résumé généalogique : BnF, Arsenal, ms 3674, p. 428.

85. Charles-Alexandre Fighiera, « Famille de Berre », dans Michel Derlange (dir.), *Les Niçois dans l'Histoire, op. cit.*, p. 34-36 ; ADO6, 1 J 53 et 1 J 777.

86. AD13, 56 H 101, ff. 531r.-532v. ; MMA, ms 152, p. 1102 ; BM, Aix-en-Provence, ms 340 (R. A. 44), t. 1, p. 385 ; BM, Nîmes, ms 205, p. 397.

Jean⁸⁷ et Charles⁸⁸). Les frères sont admis en même temps, ou presque, que leurs cousins germains, Jean et Alexandre de Villeneuve Lascaris, fils de Lucrèce de Berre. À la génération suivante, Honoré de Berre place un fils cadet, Édouard⁸⁹, en 1617. Enfin, à la troisième génération, Antoine de Berre fait admettre deux fils, César⁹⁰ et Honoré en 1642 et 1652⁹¹. Si cette tradition de placement répété et multiple garantit le célibat des cadets et la préservation du fief éponyme pour les aînés, elle représente en contrepartie un risque avéré d'extinction des lignages. Tel est d'ailleurs le sort, dans la seconde moitié du XVII^e siècle, de cette branche des Berre, éteinte après Jean-André de Berre, faute de descendants mâles, et parce que ni César, ni Honoré ne sont (ou ne désirent être) relevés de leurs vœux. Le fief de Berre est alors récupéré par les époux des deux héritières, de nouveaux nobles⁹².

Les familles de noblesse récente et l'ordre de Malte

À côté des familles « d'ancienne tige de noblesse », selon la formulation employée par les procès de noblesse, celles de noblesse récente comptent des chevaliers un peu plus tardivement – exclusivement à l'époque moderne – et conçoivent l'ordre de Malte comme un véritable outil de légitimation. Des stratégies sont progressivement opérées par les familles pour placer un fils dans l'Ordre à l'échéance du « centenaire » de noblesse : correspondant parfois à un peu moins d'un siècle au XVI^e siècle, il est officiellement exigé à partir de l'ordonnance de 1603⁹³, et, à partir du second XVII^e siècle, s'élève à 116 ans dans la Langue de Provence⁹⁴. La possibilité de compter un chevalier de Malte semble recherchée de façon quasi-systématique chez des familles comme les Constantin, les Galléan ou les Capello.

Les Constantin de Châteauneuf⁹⁵ descendent d'un certain Milano, juriste de Volpiano, près de Turin, nommé notaire auprès du juge de la Terre neuve de Provence en 1439⁹⁶. Milano et son frère Tomaso, établis à Nice, parviennent

87. BM, Aix-en-Provence, ms 340 (R. A. 44), t. 1, p. 386.

88. BM Aix ms 340 (R. A. 44), tome 1, p. 386; BnF, Arsenal, ms 3674, p. 86; BM, Nîmes, ms 205, p. 398.

89. ADBR, 56 H 104, f. 159r. et f. 189r.; MMA, ms 152, p. 163; BM Aix ms 340 (R. A. 44), tome 1, p. 401; BM de Nîmes, ms 205, p. 406 (1616); BnF, Arsenal, ms 3674, p. 89. Édouard de Berre est reçu chevalier en 1617 et prononce ses vœux l'année suivante.

90. 56 H 106, f. 115r.; BM, Aix-en-Provence, ms 340 (R. A. 44), t. 1, p. 428; BM, Nîmes, ms 205, p. 419 (1643); BnF, Arsenal, ms 3674, p. 85-86, p. 89, p. 91; César de Berre est admis dans l'Ordre en 1642 et fait profession en 1643.

91. MMA, ms 152, p. 241; AD13, 56 H 106, ff. 330v.-331r.; Honoré est reçu le 10 novembre 1653.

92. Il s'agit de Jean-André Dalaise, époux de Françoise de Berre, et de Giulio Cesare Terrazani, de Monaco, marié à Marie-Cassandre de Berre.

93. Jean Baudouin, Anne de Naberat, *Histoire de Malthe, avec les statuts et les ordonnances de l'Ordre*, Paris, 1643, 2^e partie, p. 173-182.

94. AOM 2256, *Modèle pour servir à la réception de Messieurs les chevaliers*, p. 41. Les Langues n'exigent pas toutes la même ancienneté : celle d'Italie réclame 150 ans en 1612 (AOM 310, *Propositions et requêtes présentées aux chapitres-généraux*, requête de la Langue d'Italie, 2 mai 1612, ff. 107r.-107v.).

95. Charles-Alexandre Fighiera, « Famille de Constantin de Châteauneuf », dans Michel Derlange (dir.), *Les Niçois dans l'Histoire, op. cit.*, p. 66-68.

96. Eugène Caïs de Pierlas, *La Ville de Nice pendant le premier siècle, op. cit.*, p. 188, n. 1.

à acheter en 1465, pour 2 500 florins, une partie notable de la coseigneurie de Châteauneuf-Villevieille⁹⁷. Un peu moins de cent ans plus tard, en 1554, son arrière-petit-fils, Honorat de Constantin⁹⁸, est admis chevalier de Malte, profitant de la haute naissance de sa mère, Brigitte Lascaris. Il quitte l'Ordre rapidement, puisqu'il se marie en 1556 avec Pétronille Tonduti, pour permettre à sa famille de perdurer⁹⁹. Néanmoins, la stratégie de placement dans l'Ordre se poursuit avec ses descendants : son fils Augustin de Constantin Châteauneuf compte deux fils chevaliers de Malte : André en 1612¹⁰⁰, et Jean-Baptiste en 1634¹⁰¹. Le frère aîné de ces chevaliers, Dominique, fait la même chose pour ses propres fils Honoré¹⁰² et César¹⁰³ – ce dernier devant à son tour quitter l'Ordre, afin d'assurer la descendance de sa famille.

Une même évolution caractérise les Galléan de Châteauneuf¹⁰⁴, dont on sait qu'ils sont épiciers/apothicaires et notaires à Nice, pendant la première moitié du xv^e siècle¹⁰⁵. Le marchand Jacques Galléan épouse la noble Honorade de Roquemaure. Quand le père de celle-ci, Antoine de Roquemaure, teste le 28 octobre 1479, il désigne comme héritiers sa fille et ses quatre petits-fils, Raphaël, Jean, Claude et Obert Galléan. Le 22 septembre 1480, l'aîné d'entre eux, Raphaël, obtient du lieutenant du duc de Savoie que lui et ses frères soient agrégés aux nobles et puissent devenir des vassaux du duc. Enfin le 16 septembre 1483, leur père « noble » Jacques Galléan fait hommage au nom des siens pour le nouveau fief familial : le tiers du neuvième de la seigneurie de Châteauneuf-Villevieille¹⁰⁶. Du point de vue féodal, c'est peu ; mais la famille s'est enrichie par son activité maritime, les fils Galléan étant de puissants armateurs, désignés comme « nobles » dans la documentation¹⁰⁷. Un siècle plus tard, en 1592 et en 1599, la famille fait

97. Il s'agit de deux neuvièmes et demi de la seigneurie, voir Eugène Caïs de Pierlas, *Le fief de Châteauneuf dans les Alpes Maritimes du x^e au xv^e siècle, étude féodale et généalogique*, Turin, imprimerie royale de J. B. Paravia, 1892, p. 94-95.

98. Plusieurs commissions entre 1550 et 1554 concernent ses preuves de noblesse (AD13, 56 H 100, ff. 105r., 114r., 233v., 256v.).

99. AOM 2575, procès de noblesse d'Honoré de Chabaud Tourrettes, 1605. Honorat de Constantin étant témoin d'enquête, il y est précisé qu'il est âgé d'environ 70 ans, qu'il réside à Saint-Laurent, qu'il est coseigneur de Châteauneuf-Villevieille et qu'il possède la somme de 30 000 livres en biens nobles.

100. MMA, Library, ms 152, p. 147. Cette réception du 18 mai 1612 a lieu alors qu'André est né le 16 juillet 1599.

101. MMA, Library, ms 152, p. 198 (réception le 6 mars 1634) ; BnF, Arsenal, ms 3674, p. 204.

102. MMA ; Library, ms 152, p. 239 (réception le 28 février 1653) ; BnF, Arsenal, ms 3674, p. 205.

103. Ces preuves de noblesse, datant du 25 septembre 1656, sont citées dans le procès de 1674 de Jean-André Capello (AD13, 56H548-74).

104. Charles-Alexandre Fighiera, « Famille Galléan », dans Michel Derlange (dir.), *Les Niçois dans l'Histoire, op. cit.*, p. 91-95.

105. Eugène Caïs de Pierlas, *La Ville de Nice pendant le premier siècle, op. cit.*, p. 238-239.

106. BnF, Cabinet de d'Hozier 154, dossier 3957, ff. 9v-10r. Ces actes sont les plus anciennes preuves de noblesse présentées en 1698 pour l'admission de Marie-Françoise-Josèphe de Galléan parmi les Demoiselles de Saint-Cyr.

107. Pierre Gioffredo, *Histoire des Alpes-Maritimes, op. cit.*, tome II, p. 499, p. 505, p. 511, p. 512-526, p. 529-530, p. 539, p. 542 ; Eugène Caïs de Pierlas, « Chronique niçoise de Jean Badat (1516-1567) », *Romania*, vol. 25, n° 97, 1896, p. 74, Lettre de Louis Flotte à Rafael Galléan (1488).

entrer deux chevaliers dans l'ordre de Malte, Louis et Jean-Baptiste¹⁰⁸. Par la suite, plusieurs cadets sont admis sur deux générations successives.

Enfin, les Capello¹⁰⁹ descendent d'un riche marchand niçois du début du XVI^e siècle, André Capello. Ses enfants sont qualifiés de « nobles » par les notaires en 1542, à la fois dans le testament de sa fille, dite « noble » Catherinette¹¹⁰, et dans le mariage contracté entre « noble » Jeannet Capello et Francisquette Lascaris, des coseigneurs de Castellar¹¹¹. D'un autre fils, Pierre-Antoine Capello, époux de Marie de Chabaud Turrettes, proviennent les Capello seigneurs de Peillon, qui placent les premiers chevaliers de Malte, en 1645 (Claude¹¹²), en 1663 (Philippe Emmanuel¹¹³) et en 1667 (Antoine¹¹⁴).

Ces entrées dans l'ordre de Malte couronnent un processus d'anoblissement qui repose fondamentalement sur l'alliance avec des familles à la noblesse plus ancienne, ou du moins équivalente. Elles ne sont pas pour autant automatiques et, pour ces familles encore peu établies, toute mésalliance peut constituer un obstacle difficile à franchir au moment des preuves de noblesse, les dispenses pontificales n'étant pas aisées à obtenir. Quant à la prise en compte par l'ordre de Malte de la lignée maternelle, elle est à double tranchant. Pour les familles de noblesse incontestable, il faut veiller à ce que les épouses ne soient pas d'une noblesse trop récente. À l'inverse, pour un noble de fraîche date, toute alliance avec une famille ayant fourni des chevaliers de Malte enrichit son « capital social ». Enchaîner des mariages hypergamiques peut également ouvrir les portes de la Langue de Provence, comme le prouve la réception en 1652 du chevalier Jean-Baptiste de Portanier. Issu des modestes seigneurs de Sainte-Marguerite (petit fief près de Puget-Théniers), son père, Jacques de Portanier, est fils de Pierre de Portanier et de Laure Lascaris Castellar, tandis que sa mère, Catherine de Cays, est fille de Jean-François de Cays et d'Hortense Doria. Avec de tels grands-parents, l'entrée dans l'ordre de Malte est grandement facilitée ! Jean-Baptiste de Portanier bénéficie ainsi d'un réseau de parenté propice à sa carrière : il est d'ailleurs commandeur, quand il décède à Nice en 1694¹¹⁵.

108. BnF, Arsenal, ms 3674, p. 319 (mention des deux frères) ; AOM 2866, procès de noblesse de Melchior de Galléan, 1672, n. f. (citant comme preuve écrite le procès de noblesse de Louis de Galléan, de 1592). Quant à Jean-Baptiste de Galléan, son entrée dans l'ordre de Malte en 1599 est attestée dans BnF Cabinet d'Hozier 154, dossier 3957, f. 13 ; dans NLM, LIBRI 101, p. 162 et dans NLM, LIBRI 102.

109. Charles-Alexandre Fighiera, « Famille Capello », dans Michel Derlange (dir.), *Les Niçois dans l'Histoire, op. cit.*, p. 50-52.

110. ADo6, 3 E 14/24, ff. 238v.-239v. Elle désigne comme héritière noble Catherine sa mère. Son père André est mentionné comme décédé.

111. ADo6, 3 E 14/24, ff. 236r.-237v. (2 août 1542).

112. AD13, 56 H 106, f. 119r. et ff. 136v.-137r. ; BM, Aix-en-Provence, ms 340 (R. A. 44), tome 1, p. 430 ; BnF, Arsenal, ms 3674, p. 143 ; BM, Nîmes, ms 205, p. 420 (1644).

113. BM, Aix-en-Provence, ms 340 (R. A. 44), tome 1, p. 453 ; BnF, Arsenal, ms 3674, p. 143.

114. AD13, 56 H 106, f. 224v.

115. Il meurt à 55 ans le 30 décembre 1694 et est enterré à Sainte-Réparate, voir ADo6, État civil numérisé, Nice, registre des sépultures de Sainte-Réparate des années 1693-1722, f. 16r.

Les réseaux relationnels et transfrontaliers de la noblesse niçoise

L'exemple du chevalier Portanier n'est pas un cas isolé ; c'est tout l'intérêt du projet RENOM, qui permet de retracer les logiques d'associations entre les familles, ainsi que l'élargissement des parentèles des familles de noblesse récente à celles de prestige nobiliaire plus élevé. Les Lascaris de Castellar s'unissent à des femmes issues de familles de notables urbains ou bien récemment détentrices de seigneuries. En 1585, un mariage associe les Capello aux Lascaris¹¹⁶. Au siècle suivant, ce sont les Gubernatis¹¹⁷ qui parviennent, en 1689 et en 1691, à marier presque simultanément un frère et une sœur dans deux familles féodales : Marie-Camille de Gubernatis épouse Claude-François de Lascaris de Castellar en 1691, tandis que Jean-Baptiste de Gubernatis, comte de Bonson et seigneur de plusieurs autres fiefs, épouse en 1689 Paule-Marie des comtes de Vintimille, l'héritière des seigneurs d'Aurigo, ce qui lui permettra de relever ce nom. Dans le même temps, un de leurs frères est admis comme chevalier de l'ordre des Saints-Maurice-et-Lazare¹¹⁸. Enfin, à la génération suivante et une fois échu le centenaire de noblesse, Jean-François de Gubernatis fait entrer les premiers fils de la famille dans l'ordre de Malte, en 1700 et en 1713¹¹⁹.

L'étude des témoins permet de saisir les contours d'influence des familles et les réseaux qui les relient entre elles, mais également de mesurer à quel point l'ordre de Malte a pu contribuer à l'ascension sociale des familles nouvellement nobles. Être requis comme témoin constitue souvent une étape importante pour placer ensuite un chevalier dans l'Ordre. C'est le cas de Charles Antoine de Thaon, comte de Revel et de Saint-André : à l'âge de 59 ans, en 1702, il est pour la première fois témoin de noblesse en faveur du chevalier Claude François de Cortina¹²⁰. Quinze ans plus tard, les Thaon de Revel parviennent à présenter leurs premiers chevaliers de Malte, admis en 1719¹²¹ et en 1720¹²². Le procédé se retrouve chez les Gubernatis. En 1711, l'abbé Hercule-Marie de Gubernatis est témoin de noblesse dans l'enquête sur Jean-Barthélemy de Pallavicini¹²³, tandis qu'en 1713, son parent,

116. BnF, Arsenal, ms 3674, p. 433 (mariage entre Camilla Capello et Pierre-Antoine Lascaris de Castellar).

117. Girolamo Rossi, «Notizie sulla famiglia de Gubernatis», *Giornale Araldico-genealogico-diplomatico*, n° 9, 1881-1882, p. 157-164 ; Charles-Alexandre Fighiera, « Famille de Gubernatis », dans Michel Derlange (dir.), *Les Niçois dans l'Histoire*, op. cit., p. 113.

118. AOM 3604E, cité dans les preuves de noblesse écrites d'Horace de Gubernatis en 1709.

119. MMA, Library, ms 152, p. 350 (réception le 15 janvier 1700 d'Horace de Gubernatis, qui fait ses preuves en 1709, AOM 3604E) ; MMA, Library, ms 152, f. 361v (réception de Jérôme-Marcel de Gubernatis le 15 mars 1713) ; AOM 3606H.

120. AOM 3601(5), procès de noblesse de Claude François de Cortina, 1702 ; Charles-Alexandre Fighiera, « Famille Thaon de Revel », dans Michel Derlange (dir.), *Les Niçois dans l'Histoire*, op. cit., p. 196-197.

121. AD13 56 H 572, dossier 436, procès de noblesse de Pierre-Ignace de Thaon de Revel, 1719 ; MMA, Library, ms 152, f. 367v.

122. AOM 3609, procès de noblesse de Jean-Baptiste de Thaon de Revel, 1720 ; MMA, Library, ms 152, f. 369r.

123. AOM 3605, procès de Jean Barthélemy de Pallavicini, 1711.

Jean-François de Gubernatis, témoigne en faveur d'Octave de Galléan d'Ascros¹²⁴. Ces années coïncident précisément avec l'admission des fils de Jean-François dans l'ordre de Malte (Horace et Jérôme-Marcel). Incontestablement, dans les familles de noblesse récente, les témoignages avoisinent souvent les entrées dans l'Ordre, les précédant ou les accompagnant. Quant aux témoins, ils sont toujours reliés, par parentèle, à des chevaliers de Malte et à des familles d'autres témoins.

Les réseaux relationnels entre les familles recouvrent également, dans le comté de Nice, des réalités transfrontalières : les familles comptent souvent des chevaliers dans deux Langues différentes de l'ordre de Malte (Italie et Provence), ainsi que dans l'ordre militaire des Saints-Maurice-et-Lazare, fondé par le duc de Savoie en 1573. Sur 161 nobles niçois chevaliers de Malte et des Saints-Maurice-et-Lazare recensés pour les années 1573-1780, 31 d'entre eux (soit 19,2 %) possèdent un lien direct (père¹²⁵, frère, aïeul) ou indirect (témoin de noblesse) avec un chevalier de l'autre ordre. Ils font évidemment partie des lignages les plus importants du comté. Au xvi^e siècle, Claude Grimaldi, seigneur de Gattières et chevalier de Saint-Maurice, est père d'un chevalier de Malte admis en 1603¹²⁶. Au siècle suivant, Jean-François de Cays, chevalier des Saints-Maurice-et-Lazare depuis 1610¹²⁷, est père du chevalier de Malte Anselme de Cays¹²⁸. Comme pour l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, il n'y a pas eu de redéfinition des frontières du prieuré de Saint-Gilles après l'intégration du pays niçois aux États de la maison de Savoie en 1388, le comté de Nice est demeuré intégré aux institutions de la Langue de Provence. Toutes les enquêtes sont faites en français et si certains témoins niçois signent en italien, comme « Gio Battista Borriglione » en 1653¹²⁹, « Marco Antonio Capello » en 1672¹³⁰ ou « Gio Lodovico Martini » coseigneur de Châteauneuf en 1677¹³¹, d'autres le font en français, comme « Pierre-Antoine de Renaud de Falicon » en 1677¹³² ou bien « François d'Aspremont »¹³³ en 1642 et « César d'Aspremont »¹³⁴ en 1672, qui sont tous deux des Borriglione, appelés « Bourillon » dans les procès de la Langue.

Les liens des nobles niçois avec leurs voisins de Provence demeurent forts, en dépit de la césure politique, et se traduisent par des mariages répétés de part

124. AOM 3606-9, procès de noblesse d'Octave de Galléan d'Ascros, 1713.

125. Contrairement à ceux de Malte, les chevaliers de l'ordre des Saints-Maurice-et-Lazare peuvent se marier.

126. NLM, LIBRI 102 ; BnF, Arsenal, ms 3674, p. 392 (Charles Grimaldi, 1603).

127. Son enquête de noblesse est faite en 1608 et il reçoit l'habit de chevalier en 1610 (précisé dans AOM 2521).

128. AOM 2521, procès de noblesse d'Anselme de Cays, 1637.

129. AOM 2729, témoignage de Jean-Baptiste Borriglione, citoyen noble de Nice, âgé de 80 ans (procès de noblesse de Jean-Honoré Ferrero, 1653).

130. AOM 2866, déposition de Marc Antoine Capello (« de Capeau »), coseigneur de Peillon, âgé de 72 ans, lors du procès de noblesse de Melchior de Galléan Châteauneuf, 1672.

131. AD13, 56 H 573, dossier 451, déposition de Jean-Louis Martini, coseigneur de Châteauneuf et gentilhomme de Nice, âgé de 70 ans (procès de noblesse de Livio de Tonduti, 1677).

132. AD13, 56 H 573, dossier 451, déposition de Pierre-Antoine de Renaud, seigneur de Falicon.

133. AOM 2549, déposition de François de Borriglione, seigneur d'Aspremont, pour le procès de noblesse d'Honoré de Chabaud, 1642.

134. AOM 2866, déposition de César de Borriglione, seigneur d'Aspremont, 1672 (procès de noblesse de Melchior de Galléan Châteauneuf).

et d'autre du Var : les femmes, que l'on retrouve grâce aux procès de noblesse, éclairent tout particulièrement les réseaux dissimulés qui associent les familles aristocratiques entre elles, selon un maillage très étroit¹³⁵. Les Borriglione, seigneurs d'Aspremont, multiplient les alliances avec la famille Villeneuve¹³⁶. Les filles de la noblesse niçoise peuvent aussi épouser des nobles de Provence ou de France plus largement. En 1581, au palais du comte de Beuil à Villars, un contrat de mariage est signé entre sa fille, Marguerite Grimaldi, et Jean Louet de Nogaret, baron de Calvisson, en Languedoc¹³⁷. Enfin, en 1642, François de Grasse, seigneur de la Malle, épouse dans la cité de Grasse Pélegrine de Truco, de Nice, fille d'un coseigneur de Châteauneuf-Villevieille¹³⁸.

Dans le même temps, les nobles niçois nouent des liens avec des familles de Ligurie et du Piémont, établies à Nice. Les Doria constituent un excellent exemple de ces réseaux transfrontaliers et de l'inscription territoriale de la lignée des Dolceacqua dans le comté de Nice, par le biais de l'ordre de Malte (fig. 4). Maîtres de la petite seigneurie ligure de Dolceacqua, située à proximité de Monaco, les Doria sont alliés à plusieurs familles nobles du comté de Nice, et ne réalisent pas moins de quatre unions avec les Grimaldi de Monaco, de Nice, de Châteauneuf et d'Antibes en un siècle et demi. Cette prestigieuse association s'enracine dans le xv^e siècle, par le mariage entre Nicolas Grimaldi d'Antibes et Cesarina Doria d'Oneglia : tous deux sont les parents de Lambert Grimaldi, qui épouse en 1465 sa cousine, Claude de Grimaldi, unique héritière de Monaco. En 1491, l'une de leurs filles, Françoise Grimaldi, épouse Luca Doria, seigneur de Dolceacqua¹³⁹, et consolide les réseaux entre les deux familles. Luca Doria marie son fils Luca aux Grimaldi de Châteauneuf, tandis qu'aux générations suivantes, Julio Doria épouse Cassandre Grimaldi d'Antibes¹⁴⁰ et sa nièce, Ottavia Doria, s'unit à Gaspard Grimaldi de Nice en 1596¹⁴¹. Ces liens étroits s'expliquent non seulement par leur origine génoise commune, mais également par le prestige dont jouissent à cette époque les deux Maisons Doria et Grimaldi. Le fait de placer quatre fils en deux générations dans l'Hôpital du premier xvi^e siècle atteste de l'ancienneté de noblesse des Doria de Dolceacqua.

135. Élie Haddad, « L'histoire de la noblesse. Quelques perspectives récentes », dans Nicolas Leroux (dir.), *Faire de l'histoire moderne*, Paris, Classiques Garnier, 2020, p. 84-85.

136. Edmé de Juigné de Lassigny, *Histoire de la maison de Villeneuve en Provence*, op. cit., t. I, 1900, p. 61, p. 272, p. 314 ; t. III, 1902, p. 3, p. 49. Marinet Borriglione, seigneur d'Aspremont, épouse dans la première moitié du xvi^e siècle Marguerite de Villeneuve Trans ; en 1601, Annibal Borriglione se marie avec Lucrèce de Villeneuve Vence ; leur fils François, comte d'Aspremont, prend comme épouse en 1627 Elisabeth de Villeneuve, originaire de Saint-Paul-de-Vence.

137. Archives départementales de Vaucluse, 36 J 198 (contrat notarié en italien du 20 octobre 1581).

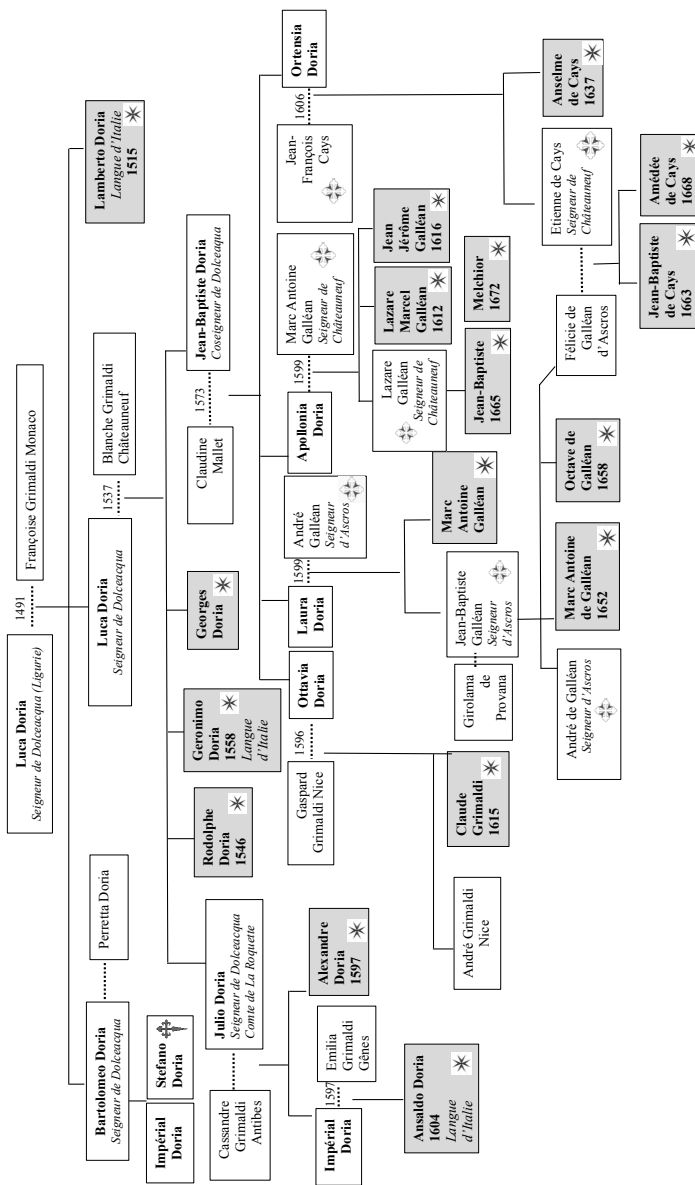
138. Cette famille Truco, peu connue, est néanmoins de noblesse suffisante pour permettre à un fils du couple, Louis, de devenir chevalier de Malte en 1664 (Marquis de Grasse, Émile Isnard, *Histoire de la maison de Grasse*, op. cit., tome I, p. 169-170 ; t. II, p. 192).

139. AOM 2647, procès d'Alexandre Doria, 1597, n. f. ; BnF, Bibliothèque de l'Arsenal, ms 3674, p. 247 ; Gustave Saïge, *Documents historiques relatifs à la Principauté de Monaco*, tome I, Monaco, Imprimerie de Monaco, 1898, p. 633.

140. AOM 2647, procès d'Alexandre Doria, 1597.

141. Cité par AOM 3638A, procès de Louis Antoine Joachim Marie Ignace de Grimaldi, 1769 ; AD13, 56 H 104, f. 133r. ; BnF, Arsenal, ms 3674, p. 393.

Fig. 4. Les Doria de Dolceaqua (1490-1670)¹⁴²



142. Généalogie établie à partir de : AOM 3638A ; AOM 2647, AOM 3606-9 ; AD13, 56 H 104, *Chapitres depuis 1612 jusqu'à 1621* ; BnF, Arsenal, ms 3674, p. 139, p. 246-247, p. 316-318, p. 393 ; *Ruolo générale dei Cavalieri Gerosolimitani della Veneranda Lingua d'Italia, raccolto dal Commendatore Frà Bartolomeo dal Pozzo, per sin' all'anno 1689, continuato dal Commendatore Frà Roberto Solaro di Govone per tutto l'anno 1713*, Turin, 1714 ; Girolamo Rossi, *Storia del marchesato di Dolceaqua e dei comuni di Val di Nervia*, Bordighera, Pietro Gibelli, 1903, p. 91 sqq. ; Gustave Saige, *Documents historiques relatifs à la Principauté de Monaco*, tomes II et III, Monaco, Imprimerie de Monaco, 1890-1898 ; Franck Vigliani, « Genealogia dei Doria di Dolceaqua », *Intemelia. Cultura e territorio*, n° 9-10, 2003-2004, p. 147-176.

Ce n'est qu'à la fin du XVI^e siècle et de la quatrième génération, que les Doria de Dolceacqua, désormais solidement établis dans le tissu social niçois, s'unissent à des familles plus spécifiquement locales. Jean-Baptiste Doria marie trois de ses filles, Laura, Apollonia et Ortensia, aux Galléan d'Ascros, aux Galléan de Châteauneuf et aux Cays¹⁴³, contre une seulement, Ottavia, aux Grimaldi¹⁴⁴. Ainsi reliés aux importantes familles du comté de Nice, les Doria de Dolceacqua et leurs alliés immédiats comptent 25 chevaliers d'ordres militaires en un siècle et demi seulement : 7 chevaliers Doria (six chevaliers de Malte et un chevalier de l'ordre ibérique de Santiago, Stefano Doria¹⁴⁵) et 18 chevaliers apparentés aux Doria (onze chevaliers de Malte et sept chevaliers des Saints-Maurice-et-Lazare).

La situation transfrontalière de leur fief et de leurs réseaux donne aux Doria l'opportunité de placer des fils à la fois dans la Langue de Provence et dans celle d'Italie, au gré des lieux de naissance des enfants. Trois sont admis dans le prieuré de Lombardie, dont Lamberto Doria, fils cadet de Luca, entré dans l'ordre de Rhodes en 1515¹⁴⁶, qui conduit un *cursus honorum* prestigieux, devenant successivement commandeur, commissaire de Tripoli en 1539, Lieutenant de l'Amiral en 1556 et bailli de Naples en 1558¹⁴⁷. Des frères peuvent même être admis dans deux Langues différentes, comme les fils de Luca Doria et de Blanche de Grimaldi Châteauneuf : nés à Nice, Rodolphe¹⁴⁸ et Georges¹⁴⁹ deviennent chevaliers de Provence, tandis que Geronimo¹⁵⁰, né à Vintimille, entre dans la Langue d'Italie en 1558. Quant aux descendants de Julio Doria, si son fils Alexandre devient chevalier dans le prieuré de Saint-Gilles, son petit-fils Ansaldo Doria, fils de son frère aîné Impérial III, est admis dans celui de Lombardie¹⁵¹. Des frères sont aussi admis cha-

143. AOM 3606-9, procès d'Octave de Galléan d'Ascros, 1713 ; AOM 2866, procès de Melchior de Galléan Châteauneuf, 1672 ; AOM 2521, procès d'Anselme de Cays, 1637.

144. AD13, 56 H 104, procès de Louis Antoine Joachim Marie Ignace de Grimaldi, 1769, f. 133r. ; cité par AOM 3638A ; BnF, Arsenal, ms 3674, p. 393.

145. Andrea Merlotti, « Le ambizioni del duca di Savoia. La dimensione europea degli ordini cavalereschi sabaudi fra Cinque e Seicento », dans Enrique Garcia Hernan et Davide Maffi (dir.), *Guerra y Sociedad en la Monarquía Hispánica. Política, Estrategia y cultura en la Europa moderna (1500-1700)*, vol. I, Madrid, Ediciones del Labirinto, 2006, p. 664 ; Girolamo Rossi, *Storia del marchesato di Dolceacqua... , op. cit.*, p. 113.

146. Andrea Lercari, « Ceto dirigente e Ordine di San Giovanni a Genova. Ruolo generale dei Cavalieri di Malta liguri », dans Josepha Costa Retagno (dir.), *Cavalieri di San Giovanni in Liguria e nell'Italia settentrionale. Quadri regionali, uomini e documenti*, Gênes-Albenga, Istituto Internazionale di Studi Liguri, Atti di convegni XIV, 2009, p. 161 ; Gustave Saige, *Documents historiques relatifs à la Principauté de Monaco*, tome II, Monaco, Imprimerie de Monaco, 1890, p. 296 et p. 304 (Lettres de Lamberto Doria, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, Nice, 10 décembre 1525 et 2 janvier 1526).

147. AOM 2647, procès d'Alexandre Doria, 1597 (la précision est apportée par le témoin Pierre-Jean de Galléan, seigneur de Châteauneuf résidant à Nice) ; Franck Vigliani, « Genealogia dei Doria di Dolceacqua », *Intemelon. Cultura e territorio*, n° 9-10, 2003-2004, p. 152.

148. MMA, ms 152, p. 32 ; NLM 101 ; BM Aix ms 340 (R. A. 44), tome I, p. 370.

149. BnF, Arsenal, ms 3674, p. 393.

150. Andrea Lercari, « Ceto dirigente e Ordine di San Giovanni a Genova. Ruolo générale dei Cavalieri di Malta liguri », art. cit., p. 164 et p. 202, n. 138 (résumé du procès de noblesse de Geronimo Doria, conduit par les chevaliers Nicolò Grimaldi et Michele Lomellini à Vintimille en 1558).

151. Franck Vigliani, « Genealogia dei Doria di Dolceacqua », art. cit., p. 160.

cun dans un ordre militaire différent : Apollonia Doria et Marc-Antoine Galléan, seigneur de Châteauneuf, chevalier de l'ordre des Saints-Maurice-et-Lazare et gentilhomme de la Chambre du duc Maurice de Savoie, font entrer leur fils aîné Lazare de Galléan dans l'ordre de Saint-Maurice, et leurs cadets Lazare Marcel¹⁵² et Jean Jérôme¹⁵³ dans celui de Malte, en 1612 et 1617. Il en est de même pour leurs cousins germains, Jean-Baptiste de Galléan, fils aîné de Laura Doria et d'André de Galléan, seigneur d'Ascros et chevalier de Saint-Maurice, fait admettre son fils aîné Jean-Baptiste comme chevalier de Saint-Maurice, et son cadet, Marc-Antoine, comme chevalier de Malte¹⁵⁴. Le scénario se répète encore à la génération suivante : le fils aîné, André de Galléan d'Ascros, hérite de la seigneurie et devient chevalier des Saints-Lazare-et-Maurice, tandis que ses frères cadets, Marc-Antoine et Octave, sont chevaliers de Malte en 1652 et 1658.

Ces familles italiennes installées à Nice et entrant dans le prieuré de Provence recourent parfois à des témoins italiens. En 1653, le chevalier Charles Marcel de Ferrero a deux témoins italiens sur six : Gio Battista Marguisio, gouverneur de Gilette au nom du duc de Savoie, et Onorato Rossignoli, prieur de l'église cathédrale de Nice¹⁵⁵. En 1708, le chevalier Claude François de Cortina a également un témoin italien sur les six requis, Amedeo Filiberto Pallavicini¹⁵⁶, sénateur, conseiller du duc de Savoie et maître des requêtes au Sénat de Nice. Les familles italiennes semblent avoir à Nice le même comportement que dans le Sud de la péninsule italienne ; très mobiles géographiquement¹⁵⁷, elles se rendent dans les villes où se trouvent des dignités supérieures. Au prisme des archives des Ordres militaires, la cité de Nice apparaît donc comme une ville ducale et aristocratique, où les dignités (Sénat, gouvernement militaire) offrent des opportunités de mobilité aux nobles italiens de l'époque.

La noblesse niçoise à la fin du Moyen Âge et à l'époque moderne apparaît donc profondément composite. Les vieilles familles d'origine diverse ne s'éclipsent pas brutalement, mais continuent de dominer le jeu social au xvii^e siècle, en partie par le biais des Grimaldi et des Lascaris Vintimille, qui servent en quelque sorte de pivot à la noblesse locale, par une ramification qui les préserve de l'extinction et qui les associe à des familles de tout rang. Ces réseaux inter-familiaux se déploient dans un territoire transfrontalier et relie les noblesses niçoises à la Provence comme aux régions de Piémont et Ligurie. Parfaitement observables au travers

152. AOM 2866 ; AD13, 56 H 104, f. 159r., f. 185r. ; BM, Aix-en-Provence, ms 340 (R. A. 44), tome 1, p. 402 ; BnF, Arsenal, ms 3674, p. 318 ; BnF Cabinet d'Hozier 154, dossier 3957, f. 13.

153. AOM 2866 ; AD1356 H 104, ff. 216r. et 226v. ; BM, Aix-en-Provence, ms 340 (R. A. 44), tome 1, p. 401 ; BnF, Arsenal, ms 3674, p. 318.

154. AD13, 56 H 106, f. 355r. ; BM, Aix-en-Provence, ms 340 (R. A. 44), tome 1, p. 438 ; BnF, Arsenal, ms 3675, p. 115.

155. AOM 2729, procès de noblesse de Charles Marcel de Ferrero, 1653 ; AD13, 56 H 106, ff. 405v.-406r. ; BnF, Arsenal, ms 3674, p. 274.

156. AOM 3601(5), procès de noblesse de Claude François de Cortina d'Eze Saint-Martin, 1702.

157. Gérard Delille, *Famille et propriété dans le royaume de Naples...*, *op. cit.* ; Michel Nassiet, « Parenté et pouvoir local en Méditerranée occidentale », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 61^e année, 2006, p. 633-645.

des archives des ordres de Malte et des Saint-Maurice-et-Lazare, ils sont encore renforcés par l'investissement des familles dans ces ordres militaires. Par-delà leurs différences d'origine et d'ancienneté, l'étude de ces familles au prisme des ordres militaires révèle des mécanismes communs d'une société aristocratique dont la civilité et les valeurs sont tout à la fois cosmopolites et identiques.